

PLACEMENT

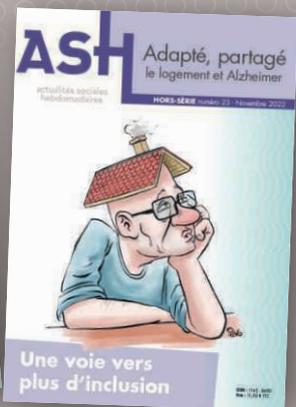
## LES MAISONS D'ENFANCE BRÛLENT-ELLES ?



**DOSSIER JURIDIQUE**  
Aide-mémoire :  
mise à jour  
au 1<sup>er</sup> avril 2023

**FORMATION**  
Diffuser les bonnes  
pratiques de la  
pair-aidance

**ENTRETIEN**  
Les travailleurs  
sociaux face  
à la radicalisation



**3 collections** pour enrichir vos connaissances et partager les **bonnes pratiques**

### → ÉTAT DES LIEUX

Constat et contexte d'un sujet réalisé par des experts (avocats, psychologues, sociologues...)

### → SUR LE TERRAIN

Paroles et témoignages de professionnels, récits de terrain par des directions, cadres, moniteurs-éducateurs, animateurs, aides-soignants...

### → MISE EN PERSPECTIVE

Bonnes pratiques et ouverture sur le sujet, par des spécialistes, formateurs, associations, conseils...

## BULLETIN D'ABONNEMENT | BON DE COMMANDE

ASHAP23011

À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE : ASH PUBLICATIONS – SERVICE ABONNEMENTS  
23 RUE DUPONT DES LOGES – 57000 METZ – TÉL : 01 40 05 23 15 – MAIL : ABONNEMENTS@INFO6TM.COM

**OUI, je souhaite m'abonner pendant 1 AN à l'offre suivante :**

**Au prix annuel TTC\* de**

<input type="checkbox"/>	Le Pack Hors-séries présentant des thématique en lien avec <b>Alzheimer</b> (4 numéros trimestriel/an, format papier)	<b>49 €</b>
<input type="checkbox"/>	Le Pack Hors-séries présentant des thématique en lien avec le <b>Domicile</b> (4 numéros trimestriel/an, format papier)	<b>49 €</b>
<input type="checkbox"/>	Le Pack Hors-séries présentant des thématique en lien avec les <b>Etablissements</b> (4 numéros trimestriel/an, format papier)	<b>49 €</b>
<input type="checkbox"/>	Le Pack ASH-HS (48 N° hebdos ASH + 4 N° juridiques ASH + un accès web à l'intégralité des contenus du site <a href="http://www.ash.tm.fr">www.ash.tm.fr</a> + 12 Hors-séries)	<b>233 €</b> au lieu de <del>312 €</del>

Je commande le(s) dernier(s) hors-série(s) parus :

<input type="checkbox"/>	<b>HS 24 - Isolement à domicile – Détecter et prévenir la fin de vie sociale</b> x ___ ex.	12,50 € + 0,95 €* de frais de port par ex.
<input type="checkbox"/>	<b>HS 23 - Adapté, partagé – Le logement et Alzheimer</b> x ___ ex.	11,50 € + 0,95 €* de frais de port par ex.
<input type="checkbox"/>	<b>HS 22 - Violence(s) en Etablissement – Les professionnels en 1ère ligne</b> x ___ ex.	

### JE CHOISIS MON MODE DE RÈGLEMENT :

- Chèque joint à l'ordre de ASH Publications  
 Virement au titulaire du compte SAS ASH Publications selon coordonnées bancaires ci-dessous.

### J'INDIQUE MES COORDONNÉES : M<sup>me</sup> M.

Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : .....  
Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : .....  
Tél. : \_\_\_\_\_  
E-mail (obligatoire) : ..... @ .....  
N° de SIRET : \_\_\_\_\_ Code NAF : \_\_\_\_\_  
 Siège  Établissement Nombre de salariés à mon adresse : .....

\*\*Offres spéciales réservées aux nouveaux abonnés en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2023. Pour les abonnements : Franco de port et d'emballage, sous réserve d'une modification du taux de TVA. TVA 2,1% incluse. Frais de port hors France métropolitaine, 1,80 par hors-série au numéro, nous contacter pour les abonnements, au 01 40 05 23 15

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature et cachet :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 modifiée et au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27/04/2016 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et à la limitation du traitement des informations vous concernant auprès de la direction commerciale de la SAS ASH Publications.

# Politique

Le travail social est comme le sport : politique. D'ailleurs, le porte-parole du gouvernement vient de le reconnaître en évoquant « *une erreur historique* » commise envers les métiers du soin, « *insuffisamment valorisés* » depuis « *40, 50 ans* » car « *quasi exclusivement féminisés* ». Olivier Véran réagissait au rapport de l'Igas du 11 avril faisant état de négligences, voire de maltraitance, en crèches.

On croit rêver ! Les sous-effectifs dans le social et le médico-social ne datent pas d'hier : des années que les travailleurs sociaux appellent au secours.

En vain. Lors de ses allocutions pendant la crise du Covid-19, le président

de la République avait pourtant salué ces professionnels de deuxième ligne, que « *nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal* ». Depuis, nombre d'entre eux attendent toujours le versement promis de la prime Ségur de 183 € par mois...

Oui, c'est politique. Tout comme le sort de la psychiatrie, parent pauvre de la médecine. Une discipline sinistrée, comme l'a rappelé un récent débat – certes un peu terne et convenu – sur la chaîne LCP.

Engorgement des services, manque de moyens, inégalités territoriales, stigmatisation de la santé mentale... La crise a commencé dans les années 1990.

Aujourd'hui, sur 44 spécialités médicales, la psychiatrie arrive en 40<sup>e</sup> position. Patatras !

« *Des jeunes psychiatres taillés pour le métier quittent l'hôpital public parce qu'ils sont pris dans des conflits éthiques, qu'ils ont honte de se regarder dans la glace* », explique Daniel Zagury, psychiatre expert auprès de la cour d'appel de Paris. Telles les infirmières, ils abandonnent le navire.

La psychiatrie comme le travail social ne sont pas des domaines comme les autres : leur savoir se construit sur la relation à l'autre et sa part d'incertitude, pas seulement sur la technicité. Conséquence de la pénurie de psychiatres : les demandes explosent et, à part les gâtés de la vie, les usagers patientent des mois avant d'avoir un premier rendez-vous. Dans les unités, la contention et l'isolement forcés se développent.

Même marasme pour la pédopsychiatrie, sursaturée. Les listes d'attente dans les CMP et les CMPP s'allongent inexorablement. Sans parler de tous ces exilés de l'intime qui se retrouvent en prison ou dans la rue plutôt que soignés à l'hôpital psychiatrique.

Alors oui, il y a bien une « *erreur historique* » envers les métiers du soin et de l'humain. Mais il ne suffit pas de le clamer pour la réparer. ●

**Le président de la République avait pourtant salué les travailleurs sociaux, que « nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal »**



# ASH

 actualités sociales  
hebdomadaires

Tour Maine Montparnasse - Cedex 189  
33, avenue du Maine - 75015 Paris  
**Président - Directeur de la publication :**  
François Grandier  
**Rédactrice en chef :** Lauriane Gaud,  
l.gaud@info6tm.com  
**Editorial :** Brigitte Bègue  
debat.ash@info6tm.com

**LES RÉDACTIONS - L'hebdomadaire et le site -**  
**Rédaction :** Brigitte Bègue (rédactrice en chef  
adjointe) (80 52) - Laurence Ubrich (cheffe de  
rubrique « handicap-insertion ») - **Secrétariat de  
rédaction-Maquette :** Fatima Benbella, Chris-  
tophe Mouche (secrétaires de rédaction), Marie  
Guillet (rédactrice graphiste). **Ont participé à ce  
numéro :** Sarah Bos, Florence Braud, Etienne  
Cassagne, Stéphane Danancier (alias Pavo),  
Corinne Manoury, Pixel6TM (Anne-Noémie  
Dorion, Olivier Hielle, Alexandra Marquet,  
Marie Nahmias, Flora Peille, Maxime Ricard),  
David Gautier (correcteur) • **La documentation :**  
Catherine Hanin (c.hanin@info6tm.com)

**ANNONCES (emploi, formation, appels d'offres,  
colloques) - ASH - Annonces Tél.** (80 38) - E-mail :  
ash-annonces@info6tm.com - Salma Jeevjee,  
Sophie Violat - Malika Drissi, Ghislaine Thibault  
(ADV)

**PUBLICITÉ :** Valérie Legrand (directrice de clien-  
tèle) - v.legrand@info6tm.com

**MARKETING, VENTES ET DIFFUSION :**  
INFO6TM • **Service abonnements et VPC Numé-  
ros juridiques :** Tél. 01 40 05 23 15 • Ouverture :  
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de  
13h30 à 17h00 - E-mail : abonnements  
@info6tm.com. INFO6TM - Service Abonnements -  
23, rue Dupont-des-Loges - 57000 Metz

**ABONNEMENTS :** 48 numéros, 4 numéros juri-  
diques et un accès aux archives de l'hebdomadaire  
sur [www.ash.tm.fr](http://www.ash.tm.fr) • **Professionnels :** 156,71 € HT -  
160 € TTC - **Etudiants (tarif mensuel) :** 4,80 € HT -  
4,90 € TTC - **Prix au numéro hebdo :** 3,43 € HT -  
3,50 € TTC - **Etranger :** nous consulter • **Service  
abonnements :** Tél. 01 40 05 23 15 - E-mail : abon-  
nements@info6tm.com

**FABRICATION :** Pixel6TM (Corinne Léonet, cheffe  
de fabrication) • **Editeur :** SAS ASH Publications,  
une filiale de **INFO6TM** - RCS Metz B 823 174 248 -  
Siège social : 23, rue Dupont-des-Loges, 57000 Metz -  
CPPAP n° 0427 T 87391 - ISSN n° 1145-8690 - Dépôt  
légal : avril 2023 - Reproduction interdite - Impres-  
sion : ILD Imprimerie Léonce Déprez - 962, allée  
de Belgique - 62128 Wancourt - Origine géogra-  
phique du papier : Suisse. Taux de fibres recyclées :  
55% - PEFC - Ptot 0,013 kg/tonne.



**Pour nous joindre par téléphone,**  
il suffit de composer le 01 81 69 suivi  
des quatre chiffres qui figurent entre  
parenthèses.

**Contactez la rédaction :**  
redactionash@info6tm.com ou  
site-ash@info6tm.com

[www.ash.tm.fr](http://www.ash.tm.fr)

Suivez-nous sur  [@ashredaction](https://twitter.com/ashredaction)

## 6 L'ÉVÉNEMENT

Enfants placés : les Mecs  
brûlent-elles ?  
- Maximilien Bachelart,  
chercheur : « Le dysfonction-  
nement d'une Meecs est  
comparable à celui  
d'une famille en difficulté »

## 13 ACTUALITÉS JURIDIQUES

Droit aux prestations familiales  
pour les étrangers : le caractère  
reconnitif de l'attestation  
préfectorale

## 15 → LE DOSSIER JURIDIQUE

### Aide-mémoire du travailleur social

Les montants des aides  
et prestations mis à jour  
au 1<sup>er</sup> avril.

## 20 AGENDA

## 21 LA MINUTE DE FLO

Stop ou encore

## 22 REPORTAGE

Turbulences !, un Esat  
qui bouscule les codes



## 26 FORMATION

Intervention par les pairs :  
diffuser les savoirs  
des personnes concernées

## 28 ENTRETIEN

Sabrina Hamimid, intervenante  
socio-judiciaire : « Faire  
cohabiter deux cultures  
de métiers complètement  
différentes »

## 31 CARNET DE LIAISON

Eugénie et l'ordinateur

## 32 IDÉES

« Osez la vulnérabilité ! », par  
Sandrine Porcher, formatrice

## 34 INSPIRATION D'ICI

A Bocaloca, l'insertion  
passe au vert

## 35 VU D'AILLEURS

Le travail social miné par  
le racisme aux Etats-Unis

## 35 CULTURE PRO

« Des îles. Îles des Faisans  
2021-2022 », Marie Cosnay  
• « Histoire des préjugés »,  
sous la direction de Jeanne  
Guérout et Xavier Mauduit

## 39 → LES ANNONCES CLASSÉES

## 43 → LA VIE RÊVÉE DE TARA KABÉ

## ENFANTS PLACÉS

## Les Mecs brûlent-elles ?

De l'augmentation du nombre d'enfants vulnérables placés à la crise des vocations, les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) font face à des difficultés croissantes. Confrontées à de multiples défis, elles doivent réussir leur transformation pour trouver leur place dans un secteur en évolution.

**L Y A QUELQUES JOURS, À TRAVERS LA PORTE DE SON BUREAU,** le chef de service, Jérôme Simon, a de nouveau entendu un rire d'enfant retentir. Un éclat de gaieté venu percer un calme tout aussi inhabituel. Des rires et du silence, la maison d'enfants de Hagetmau, dans les Landes, n'en avait pas connu depuis la rentrée. L'arrivée en septembre dernier de Noam (1), 8 ans, a été l'étincelle de trop dans un équilibre très précaire. Atteint de troubles grandissants depuis son placement en janvier 2021, Yanniss, 7 ans, avait déjà nettement détérioré le quotidien des enfants de 6 à 12 ans hébergés par l'association Foyer familial de Hagetmau. Non que la maison d'enfants à caractère social (Mecs) ait été sans les deux garçons un havre de sérénité. Problèmes de comportement, de développement, d'attachement, de sociabilité, profils psychologiques... Sept autres des 11 enfants accueillis à l'heure actuelle présentent des troubles multiples sévères.

**UNE VIOLENCE PRÉCOCE**

Mais l'intensité de ceux subis par Noam et Yanniss est sans commune mesure. Pendant des mois, leurs crachats, morsures, coups, insultes, hurlements, jets d'objets ont rythmé les journées des pensionnaires du foyer. Et leurs nuits, puisque les deux jeunes avaient aussi pour habitude de réveiller la maison par des cris poussés à l'oreille de leurs camarades endormis. Rien de comparable pour autant à leurs crises épisodiques de violence, où des meubles volaient à travers les fenêtres, des vitres étaient fracassées, des couteaux brandis en direction des autres ou d'eux-mêmes. Noam et Yanniss font partie des profils à double vulnérabilité. De ces enfants victimes à la fois de difficultés familiales et de problématiques d'ordre médical, comme le handicap ou, ici en l'occurrence, les troubles psychiatriques.

Pendant des mois, les éducateurs ont tenu bon. Mais, de guerre lasse, ont fini par alerter le chef de service.

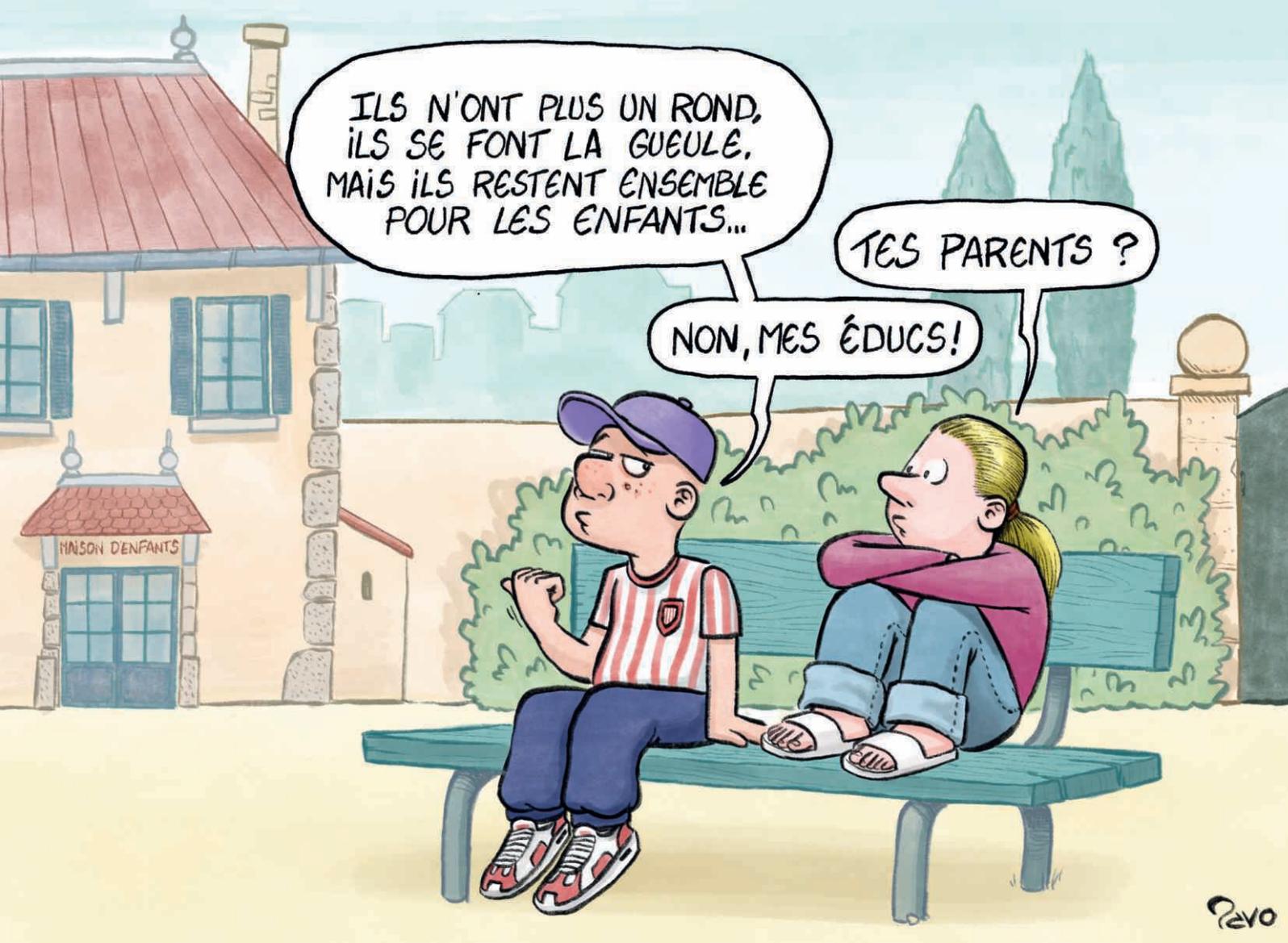
En accord avec l'aide sociale à l'enfance (ASE), ce dernier s'est résolu à organiser deux séjours de rupture pour Noam et Yanniss. « *Notre maison a toujours accueilli des jeunes avec des profils psychologiques compliqués. Mais on en reçoit de plus en plus, et à des âges de plus en plus précoces. Jamais je n'avais dû prendre une telle mesure pour des enfants si jeunes. C'est malheureux, ça ne règle rien, se désespère Jérôme Simon. Nous ne cherchons pas à nous en débarrasser, mais nous devons faire vivre la collectivité : les autres enfants étaient en permanence dans l'hypervigilance, revivaient leurs souffrances passées, les éducateurs n'avaient le temps de s'occuper d'eux que quelques minutes par jour au moment du coucher. Ces jeunes aux problématiques multiples, qui sont placés chez nous faute de mieux avec un traitement et nécessitent la présence permanente d'un adulte chacun, dépassent notre prise en charge. C'est bien plus que de l'éducatif.* »



« Ces jeunes aux problématiques multiples dépassent notre prise en charge »

Institutions en majorité gérées par des associations sous l'autorité des départements, les Mecs ont pour vocation d'accompagner et d'éduquer des jeunes en danger dans leur famille. Chargées d'accueillir les enfants dont les parents ne parviennent plus à assumer la charge, elles assurent théoriquement une mission temporaire. « *Quand j'ai commencé à travailler, les enfants étaient accueillis de façon momentanée. Pendant leur séjour, ils continuaient de passer des temps en*

*famille, détaille le chef de service. Ceux que j'accueille aujourd'hui sont placés chez nous en dernier recours, pendant des années, et seuls quatre d'entre eux voient leurs parents, dont la plupart en visite médiatisée. L'une des enfants de la maison est là depuis douze ans ! La plupart ne sont scolarisés que quelques heures par semaine, et nous prenons de plein fouet la crise du secteur médico-social. Dans tout le département, on ne compte que six lits en psychiatrie pour prendre en charge les adolescents, alors que, rien que chez nous, deux d'entre*



eux au moins auraient besoin d'une hospitalisation. » Résultat, les pensionnaires ne sortent quasiment jamais de la maison. Sans compter qu'avec des chambres de 6 m<sup>2</sup> au lieu de 9 m<sup>2</sup> et une simple cour pavée en guise de jardin, l'agencement des locaux provoque une promiscuité explosive.

### SPIRALES INFERNALES

En situation critique, la maison d'enfance de Hagetmau n'est pourtant qu'un exemple parmi d'autres des difficultés croissantes rencontrées en la matière par ces institutions. « *Les enfants qui arrivent chez nous sont placés après toutes les autres tentatives, en désespoir de cause*, analyse Alain Vinciarelli, président de l'Anmeccs (Association nationale des maisons d'enfants à caractère social). *Et ne peuvent souvent bénéficier d'un relais adapté.* » Seulement voilà, les organismes sont eux aussi débordés. « *La crise, qui rejaillit sur les structures médico-sociales, comme les Itep [instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques] ou les IME [instituts médico-éducatifs], les empêchent de prendre le relais autant que nécessaire*, ajoute-t-il. *Comme nous sommes les seuls établissements à fonctionner 365 jours par an, nous devons gérer ces profils en permanence. Les doigts dans la prise 24 h sur 24, les Meccs n'ont plus de temps pour souffler ni prendre du recul.* »

Qu'il s'agisse d'enfants atteints de troubles psychologiques et comportementaux qui entravent leurs apprentissages et leur sociabilité ou d'enfants porteurs

de troubles moteurs et sensoriels, d'un handicap mental ou d'une déficience intellectuelle liée à des troubles de la personnalité, les mineurs pâtissent d'interminables attentes pour obtenir la prise en charge dans des structures médico-sociales.

En fonction des disparités départementales, certaines maisons sont un peu mieux loties que d'autres. Spécialisée dans l'hébergement des enfants à double vulnérabilité, la maison Louise de Marillac, qui jouit de cinq pavillons cossus répartis dans les quartiers pavillonnaires du Bas-Rhin, bénéficie de partenariats avec les organismes médico-sociaux. « *Aujourd'hui, 99 % de nos jeunes sont scolarisés, en IME, en Itep, en Ulis [unité localisée pour l'inclusion scolaire] ou en Sessad [service d'accompagnement des enfants en situation de handicap]*, explique Liza de Turckheim, directrice adjointe du foyer. *Mais avant d'être diagnostiqués et d'obtenir un accueil approprié, ils patientent entre deux et trois ans. Il n'y a pas assez de places pour l'arrivée massive de ces profils particuliers. D'autant plus que des problématiques nouvelles apparaissent, comme celle concernant la sexualité : on voit depuis peu des enfants non pubères, souvent eux-mêmes victimes de viols, qui passent à l'acte avec d'autres enfants du même âge.* » Alors, en attendant, les équipes éducatives « bricolent ». « *Même si elles proposent des activités avec des relais, essaient de bénéficier par ricochet des conseils de nos partenaires médico-sociaux, rien ne remplace une prise en charge adéquate ni un*

*pédopsychiatre, raconte Liza de Turckheim. Les enfants ne sont pas sécurisés, les éducateurs ne peuvent pas répondre à toutes leurs demandes, le groupe s'agite, casse, insulte, et c'est la spirale infernale. »*

### CRISE DES VOCATIONS

D'autant que ces profils complexes accueillis sur la durée viennent encore charger un système déjà fortement grippé. Selon les estimations de la Drees, à la fin 2021, parmi les 74 200 mineurs accueillis dans des établissements de l'ASE, 55 900 étaient en Mecs. Dix ans auparavant, ils n'étaient que 36 750 dans ces institutions. « Dans notre département, malgré l'augmentation de la capacité de prise en charge, les attentes de placement se comptent par centaines. Il y a six mois, ce n'était pas le cas, déplore la directrice adjointe. L'ASE organise des placements à domicile faute de mieux. » Selon l'Anmecs, 30 % de places supplémentaires seraient nécessaires sur tout le territoire. « Avec l'inflation des demandes de placement, les départements sont étranglés », précise Alain Vinciarelli.

Une ascension inversement proportionnelle au nombre de professionnels prêts à embrasser des métiers de plus en plus difficiles. Car à l'image de l'ensemble de la protection de l'enfance, les Mecs connaissent une crise des vocations. « Quand j'ai débuté, j'ai dû envoyer 80 demandes d'emploi avant d'obtenir un entretien ! Il y a quatre ou cinq ans, je ne recevais plus que 20 candidatures pour un poste, remarque Liza de Turckheim. Cette année, je n'en ai reçu que dix, dont certaines présentent des formations éloignées, comme boucher ou plâtrier : aucun candidat n'est diplômé ni issu du secteur. En tant qu'employeur, quand on trouve un profil intéressant, on change de posture. On est passé d'un processus de sélection à une opération séduction ! »

Il faut bien remplacer ceux qui ont préféré changer de voie. « La question de la rémunération devient

*compliquée. Certains salariés se sont rendu compte qu'ils étaient mieux payés en usine, indique la dirigeante. Avec la crise du carburant, d'autres ont été mis en arrêt maladie, car ils ne supportaient plus d'être tiraillés entre payer l'essence et nourrir leurs enfants : comment peut-on prendre en charge les autres quand on connaît soi-même de telles difficultés ? »*

Sauf que les remplaçants potentiels sont visiblement échaudés par la dureté des conditions de travail. « Certains candidats sont réticents à travailler le week-end, d'autres veulent un contrat à durée déterminée pour "rester libres" ou choisissent l'intérim. Mais, en Mecs, la particularité de la relation éducative suppose d'appriivoiser le jeune et de construire une relation stable, décrit Liza de Turckheim. Alors on préfère payer des heures supplémentaires ou des astreintes aux équipes pour consolider les liens avec les enfants. Et les éducateurs finissent épuisés. »

### FORMATION ÉLOIGNÉE DU TERRAIN

Le changement de l'accès à la formation n'aide pas au renouvellement des générations de professionnels. La faute, notamment, à l'uniformisation des diplômes et au système de sélection Parcoursup. « La moitié d'une promo n'a placé le cursus de travailleur social qu'en cinquième ou sixième position dans ses vœux. C'est un choix par défaut, regrette la responsable. Alors beaucoup quittent la formation au bout d'un an, d'autres à la fin d'un apprentissage où l'on s'est investi pour les former. » Autre problème soulevé par certains professionnels, le contenu de l'apprentissage. Souvent jugé trop théorique ou trop généraliste, il ne préparerait pas suffisamment aux réalités du terrain. « On forme les étudiants à devenir des coordinateurs de projets plutôt qu'à répondre aux besoins spécifiques des enfants nécessaires à leur bon développement, déclare Alain Vinciarelli. On ne leur apprend pas assez à croiser les approches, en utilisant par exemple les apports des neurosciences ou des techniques de systémie. Face aux traumatismes des enfants, ils sont désarmés. » Difficile, dans ces conditions, de réglementer les taux d'encadrement, ce que tous les professionnels appellent de leurs vœux.

Selon Anne Devreese, vice-présidente du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), deux pistes d'amélioration se dessinent pour combattre cette érosion des vocations : « D'abord, il faut reconnaître la complexité des missions de protection de l'enfance, sortir du tout polyvalence, assumer de former des éducateurs spécialisés. Ensuite, il faut renouer avec la clinique institutionnelle pour mieux accompagner et soutenir les professionnels, prendre en compte les traumatismes auxquels ils sont exposés, et mieux prévenir les risques d'épuisement liés à la difficulté des missions. »

### BUREAUCRATISATION PESANTE

A force d'effectifs en berne et de publics aux besoins multiples en constante augmentation, les Mecs seraient-elles en voie de saturation ? D'autant qu'entre des moyens restreints et l'accumulation des législations qui drainent derrière elles une bureaucratiation

## ➔ PAR-DELÀ LES MURS

- 204 500, c'est le nombre de mineurs et jeunes majeurs en cours de placement à la fin de l'année 2021, soit 54,2 % des 377 300 suivis par l'ASE. Les 172 800 autres enfants bénéficient d'actions éducatives.
- Parmi les enfants placés, 74 200 sont accueillis dans les établissements de l'ASE, dont 75 % sont confiés aux Mecs (55 900 enfants) et 12 % aux foyers de l'enfance (8 900 enfants). Les hébergements en famille d'accueil concernent 74 200 mineurs et jeunes majeurs.
- 25 enfants sont accueillis en moyenne par les Mecs, répartis par groupes de 10 à 12 enfants. Les moins de 6 ans bénéficient d'un taux d'encadrement de 5,4 ETP (équivalents temps plein) par groupe ; les 7 à 12 ans, d'un taux de 6,1 ETP par groupe ; et les 13 à 18 ans, d'un taux d'encadrement de 6,6 ETP par groupe.
- 99,5 % des Mecs fonctionnent 24 h sur 24 et 365 jours par an. 73 % des structures hébergent la quasi-totalité de leur public pendant les week-ends et les vacances.
- 20 % du public des Mecs sont en déscolarisation complète, et 30 % ont reçu une notification MDPH.

Sources : Drees 2021 et Anmecs 2022

de plus en plus pesante, les maisons d'enfance semblent être à l'épicentre de tous les dysfonctionnements de la protection de l'enfance. Educatrice coordinatrice au sein de la Mecs Coste, dans le Gard, Julie Rieussec passe l'équivalent d'une journée par semaine à remplir les différents rapports exigés par les législations successives. « Là où nous rédigeons autrefois des notes en fonction des exigences, nous sommes contraints aujourd'hui de systématiser et de mettre en forme quotidiennement par ordinateur le moindre événement pour le transmettre aux différentes instances, explique-t-elle. C'est vrai que l'objectivation des situations a un avantage certain, puisqu'elle nous permet d'individualiser nos propositions et de mieux répondre aux besoins des enfants. Mais les collègues n'en peuvent plus d'assumer cette tâche sans temps supplémentaire ! »

Pour autant, la maison d'enfance brûle-t-elle ? Pas forcément, à en croire Anne Devreese. « Les MECS traversent certes une crise réelle et inédite, mais elles n'en sont pas moins le lieu d'avancées majeures, affirme-t-elle. Si l'activité augmente, c'est notamment parce qu'on identifie mieux les situations de danger, en particulier pour les petits. Il est d'ailleurs incontestable qu'il vaut mieux être enfant en MECS aujourd'hui qu'il y a 20 ans, puisqu'on s'est recentré sur l'enfant, la prise en compte de sa parole. En outre, dans les établissements, les travailleurs sociaux ont une meilleure connaissance des appuis scientifiques sur lesquels ils peuvent adosser leurs pratiques pour répondre à ses besoins. Et puis on accompagne mieux les jeunes majeurs qui sortent des dispositifs. » Malgré tout, il reste encore des progrès à faire pour transformer l'essai. « Les intentions portées par la loi ou par les projets ne se traduisent pas encore dans le quotidien en institution. Les réponses restent encore trop stéréotypées et pas assez diversifiées pour répondre aux besoins des enfants », tempère Anne Devreese.

Avec la loi de février 2022 sur la protection des enfants et le risque de désinstitutionnalisation qu'elle fait planer sur le secteur, en redonnant notamment une place accrue aux familles, un défi supplémentaire attend les Mecs. Sauront-elles trouver leur place en ouvrant davantage leurs portes ?

## LA MUE A COMMENCÉ

« Les enfants confiés ont besoin de compter sur les professionnels engagés affectivement dans la relation éducative, mais aussi de nouer des liens durables avec d'autres adultes, notamment bénévoles, pour nourrir leur réseau de sociabilité, point faible des placements. Si ces bénévoles s'impliquent dans la vie des enfants sous forme de parrainage, ou d'accueil plus durable, alors, les institutions doivent mobiliser des équipes pluridisciplinaires qui les soutiennent. C'est le contraire de la désinstitutionnalisation », assure Anne Devreese.

De fait, les établissements ont amorcé leur mue. Et l'image des Mecs en vase clos, isolées en rase campagne, appartient aux clichés surannés. « Les Mecs sont de plus en plus organisées en petites unités, qui s'implantent au cœur des cités, dans des centres urbanisés, décrit Alain Vinciarelli. Elles ont com-



FONDATION VINCENT DE PAUL

mené depuis un moment à diversifier leurs modes de prise en charge en fonction de la situation des mineurs, grâce à un ensemble de dispositifs. Ce sont les premières à déclencher des mesures en milieu ouvert renforcé, des placements à domicile, des accueils à la journée. Elles accentuent aussi leur collaboration avec les familles et les différents intervenants. »

Les initiatives se multiplient. A l'image de celle de la maison Louise de Marillac, qui propose des « week-ends de ponctuation » entre un jeune et un éducateur, pour des enfants « qui ne sont attendus nulle part ». La maison Coste s'évertue, quant à elle, à inscrire ses pensionnaires dans des activités en milieu ordinaire, en collaboration avec les familles. Arts, sports, actions caritatives, visites des volcans d'Auvergne ou des capitales européennes, depuis le placement de Noam et de Yannis, la maison de Hagetmau réussit elle aussi à nouveau à trouver le temps de monter des projets. Car Jérôme Simon en est sûr : « Nous devons faire de ces enfants de bons citoyens qui puissent s'insérer à l'extérieur. » ● ANNE-NOÉMIE DORION

(1) Les prénoms des enfants ont été modifiés.

# « Le dysfonctionnement d'une Mecs est comparable à celui d'une famille en difficulté »

Selon le psychothérapeute Maximilien Bachelart, les défaillances des équipes éducatives de la protection de l'enfance reproduisent celles des familles suivies. Grâce aux supervisions systémiques qu'il organise, l'expert replace l'enfant au cœur du dispositif.

## Au sein de vos supervisions, vous prônez une démarche pratique plutôt que théorique. Pour quelle raison ?

Donner un cours théorique à grands renforts de PowerPoint me paraît inadapté au secteur social en général et à la protection de l'enfance en particulier. Mon approche n'est pas une analyse objective de pratiques, car on n'est jamais objectif, on raconte et voit les histoires en fonction de nos dispositions. Mon objectif est de travailler sur des situations concrètes. Pendant longtemps, on a enseigné aux travailleurs sociaux qu'il fallait savoir garder la « juste distance » en mettant de côté leurs émotions pour rester « neutres ». Mais un bon professionnel doit aussi être en contact avec ses sensations : les métiers qu'il exerce sont des métiers qui se ressentent. Par ailleurs, dans un milieu professionnel, il y a ce qu'on se raconte et il y a ce qu'on fait, la pensée et les actes. Les travailleurs sociaux ont l'impression qu'ils font tout pour sécuriser l'enfant, mais, malgré leur bonne volonté, ce n'est pas forcément le cas. La mise en situation à travers le théâtre nous montre à voir les actions que l'on mène au-delà du récit que l'on en fait. Les sessions théâtrales que j'anime consistent à faire rejouer à l'équipe des situations. C'est l'expérimentation qui nous fait comprendre et progresser. Changer pour avoir une posture favorable à celle de l'accompagné ne peut pas se faire de manière rationnelle, mais plutôt à travers la relation, l'expérience humaine et l'émotion.

## Vous adoptez aussi une approche globale...

J'organise des sessions séparées pour les dirigeants et les salariés. Mais ma spécificité consiste aussi à les faire régulièrement travailler ensemble, en intégrant par exemple le chef de service dans la supervision des équipes éducatives. D'abord, parce qu'une équipe ne peut pas changer de cap sans la présence de son pilote. Ensuite, parce que ce dernier peut potentiellement avoir des informations utiles à la transformation de l'organisation. Enfin, parce que la supervision n'est pas le lieu de plaintes contre sa hiérarchie. Une modification efficace des pra-

MAXIMILIEN  
BACHELART,  
FONDATEUR DE  
L'INSTITUT DU  
COMMENT, DOCTEUR  
EN PSYCHOLOGIE,  
CHERCHEUR,  
SUPERVISEUR  
D'ÉQUIPES DANS  
LE SECTEUR DE  
LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE.



tiques implique de travailler en confiance. Comment pourra-t-on avancer si on a peur de parler devant son chef de service ? Quand un malaise existe dans les relations hiérarchiques, il faut en parler. D'ailleurs, tous les points de blocage doivent être abordés.

## Pourquoi une organisation efficace est-elle indispensable en Mecs ?

Quand on travaille dans une entreprise classique, l'enjeu n'est pas le même. En protection de l'enfance, les tâches concernent l'humain, la finalité est l'enfant. On est en prise directe avec lui. Par rapport à d'autres métiers, les problèmes ont une conséquence majeure : l'enjeu du bon fonctionnement est que les besoins de l'enfant soient pris en compte. L'une des erreurs les plus courantes commises par les professionnels réside dans le fait de croire qu'il faut mettre les difficultés de fonctionnement de côté, parce qu'on n'est pas là pour s'occuper de soi mais des enfants placés. A l'image de ces parents en plein divorce que je reçois en consultation et qui m'annoncent avec soulagement que tout va bien, puisque leurs enfants ne sont au courant de rien. Mais la majeure partie du temps, les enfants savent. Les relations interpersonnelles ont un impact direct sur eux. En Mecs, les jeunes repèrent immédia-

tement les problèmes au sein de l'équipe éducative. Etant donné leur situation, ils sont bien plus en alerte que d'autres sur ces questions relationnelles.

### **Vos interventions mettent l'accent sur le management. Pourquoi ?**

Du chef de service angoissé par le groupe, qui passe son temps en réunion ou à remplir des papiers plutôt que dans son service et ne connaît pas le code pour entrer dans l'établissement, à l'ancien éducateur qui n'arrive pas à déléguer et s'occupe de réparer la grille d'entrée, j'ai pu observer chez les dirigeants des Mecs des glissements de rôle multiples. Comme dans toute organisation, le leader doit trouver sa juste place et définir qui fait quoi. Le manager doit s'assurer de l'organisation du travail, de sa bonne marche, des règles explicites ou implicites. Mais aussi d'entretenir les liens avec les juges, les collectivités locales, les organismes médico-sociaux, de transmettre les informations, de rappeler les échéances à venir. Il doit accompagner les équipes, particulièrement dans une Mecs, puisqu'elles tournent. C'est le chef du paquebot, qui est chargé d'anticiper, de donner une direction et de regarder la ligne d'horizon. Quand le manager ne répond pas aux demandes, prévoit une chose puis son contraire, décide du planning au dernier moment, quand on assiste à des conflits parce qu'il n'a pas pu trancher, que les tâches professionnelles qui incombent à chacun sont floues, chaque intervenant se noie dans les procédures sans voir la finalité de ce qu'il fait, perd du temps, se charge du travail des autres, tandis que certaines tâches ne sont effectuées par personne, sans qu'on s'en rende compte. Le dirigeant qui ne dirige pas ou qui, au contraire, veut absolument montrer son autorité en réorganisant tout, sans prendre le temps de comprendre pour quoi il est arrivé, ni faire participer les salariés à son diagnostic, bafoue l'histoire. Il crée des résistances et insécurise les membres de l'équipe. Comme partout, si les cadres ne cadrent pas, les équipes paniquent. Comment pourrait-on sécuriser un enfant si on n'est pas soi-même sécurisé ? La dynamique d'organisation d'un service en Mecs qui dysfonctionne est comparable à celle d'une famille en difficulté.

### **En quoi une équipe désorganisée reproduit-elle les dysfonctionnements familiaux ?**

A l'image de certains parents, certains managers n'osent pas imposer, agissent par besoin d'être aimés plus que pour apporter un cadre, sont absents du quotidien ou sur la défensive et agressifs. Les éducateurs rejouent eux aussi les rôles familiaux. En Mecs, l'un des profils courants est celui de la mère nourricière, sacrificielle. Autrement dit, un professionnel guidé par un sentiment maternel, qui fait des heures supplémentaires, que ce soit pour compenser un collègue défaillant, en protéger un autre, ou cacher les manquements d'un directeur. En surtravaillant, il

frôle le *burn-out* en permanence, ou ressent une colère contre ses collègues. Autre profil récurrent, celui que j'appelle le « gardien du temple ». Il s'agit d'un éducateur de longue date, rigide, incapable de faire évoluer ses habitudes. Il n'a pas envie de mettre en place ni de participer à une pensée collective, d'uniformiser les pratiques éducatives, ne fait pas ce qui est décidé collectivement. Il perpétue une tradition, résiste au changement comme un père résisterait à une organisation où il ne trouverait pas sa place. Comme dans les familles, il y a ceux qui se font avoir, ceux qui font le double des autres, ceux qui font à la place des enfants et ceux qui sont désinvestis.

### **De quelle façon les intervenants en viennent-ils à faire peser sur les enfants ce dont ils doivent justement les protéger ?**

Quand on se dispute, que l'on prend parti pour un membre de l'équipe, qu'on évite le conflit par peur, on reproduit les mécanismes de la violence familiale. Quand on force les salariés à garder des secrets pour protéger d'autres salariés, quand on a peur du manager ou qu'on inverse les rôles, on reproduit les mécanismes de l'inceste. Les enfants n'écoutent pas ce qu'on leur dit, ils apprennent par mimétisme, ils s'imprègnent du fonctionnement des adultes autour d'eux. Si on encourage la bienveillance dans le discours mais que les



« Les enfants n'écoutent pas ce qu'on leur dit, ils apprennent par mimétisme, ils s'imprègnent du fonctionnement des adultes autour d'eux »

salariés sont maltraités par l'organisation, sont en souffrance au travail, on renforce les problématiques de l'enfant que l'on voudrait combattre. L'équipe est prise dans des contraintes interpersonnelles face à des jeunes pris dans les contraintes de la protection de l'enfance. Dès lors, on ne répond pas aux besoins fondamentaux de l'enfant. Les conditions d'attachement, de sécurité, de fiabilité indispensables à son bien-être ne sont pas remplies.

### **Vous expliquez aussi qu'en raison de ces dérives, les enfants ne sont plus au cœur du dispositif...**

Plus on est accaparé par les problèmes de management et les désaccords qu'ils entraînent, moins on s'occupe des enfants placés. On se défocalise du point de vue de l'enfant. A force de désorganisation, de mauvaise répartition des rôles, on ne visualise plus ou on n'anticipe plus qui fait quoi pour ces enfants, et on s'en occupe mal. L'enfant devient un objet

de travail, voire une opportunité au regard d'une situation conflictuelle. Et on rate l'essentiel. Empêtré dans les contingences quotidiennes, on n'a plus la capacité de prendre du recul. Or un éducateur doit se mettre en situation d'imaginer ce qui n'est pas dit, sinon les enfants ne révèlent rien. J'ai assisté à une situation où une équipe de Mecs s'occupait d'un enfant aux problématiques multiples : en surpoids, incontinent, qui ne se lavait pas. L'équipe avait mis en place un rituel de propreté, organisé des séances de sport, prévu des rendez-vous chez un nutritionniste. Mais personne n'avait pris le temps de réfléchir

traînaient dans les couloirs ; on ne fêtait plus les arrivées, les départs, les anniversaires. Croyant bien faire, l'équipe renforçait en fait le problème qu'elle croyait combattre. J'ai proposé d'arrêter de courir et de réinvestir l'endroit, pour que les jeunes retrouvent une atmosphère de confort et de sécurité, qu'ils aient à nouveau envie de vivre dans cet endroit. En deux mois, les fugues et les scarifications ont progressivement cessé. Quand on manque de vision, on est obsédé par les symptômes et on ne s'occupe plus de la situation dans son entièreté.

### Cette réflexion systémique suppose aussi d'améliorer la collaboration entre les différents intervenants. Est-ce le cas actuellement ?

En protection de l'enfance, chaque acteur a tendance à prendre une direction différente en étant persuadé de suivre la bonne voie. J'ai supervisé une Mecs qui s'occupait d'un enfant d'une famille qui en comptait huit, répartis dans six établissements différents, où chacun rejouait de son côté la situation de la famille. Personne ne s'était concerté. Par exemple, en fonction des intervenants, leur mère était vue comme une personne émouvante et fragile ou, au contraire, agressive et incontrôlable. Dans ce type de cas, la question n'est pas de savoir qui a raison, car personne n'a raison : chaque professionnel assiste à un morceau de la réalité. Il faut synchroniser les visions de chacun pour comprendre ce que les personnes suivies viennent rejouer devant les différents travailleurs sociaux. Au lieu de se mettre dans une posture d'opposition ou de concurrence, les différents acteurs doivent travailler ensemble et envisager le problème dans sa globalité. C'est le seul moyen de prendre du recul sur ce qui se passe. Lorsque de multiples intervenants autour d'une même situation pratiquent une simple cohabitation, cela ne donne rien. Si on n'appelle ses partenaires que lorsque la crise est là, c'est trop tard. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR A.-N. D.

« Un éducateur doit se mettre en situation d'imaginer ce qui n'est pas dit, sinon les enfants ne révèlent rien »

à la cause possible des symptômes. En fait, l'enfant avait été victime d'abus sexuels. A partir du moment où les professionnels ont été dans la bonne disposition pour l'entendre, l'enfant s'est confié, comme par magie. Ce n'est que lorsque l'organisation est bien rodée, que chacun est à sa place, qu'on trouve le temps de replacer l'enfant au centre. Un autre exemple saisissant est celui de cette Mecs dans laquelle plusieurs jeunes se scarifiaient et fuguait. L'équipe m'a présenté la situation comme une contamination. Il s'avère que les éducateurs s'étaient transformés en taxis qui conduisaient les enfants d'un lieu médicalisé à un autre. Et n'avaient plus le temps de s'occuper de la maison : le pêle-mêle exposait les photos d'enfants partis depuis des années, le sapin de Noël était toujours là en mai et des cartons



INSTITUT DU COMMENT / SHOWSON

## en bref

### → PSYCHIATRIE ISOLEMENT ET CONTENTION

Dans une décision rendue à la suite d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) le 31 mars 2023, le Conseil constitutionnel juge conformes à la Constitution les deux premières phrases du paragraphe I de l'article L. 3222-5-1 du code de la santé publique. Pour rappel, ces dispositions encadrent la durée initiale d'une mesure d'isolement ou de contention d'un patient en hospitalisation sans consentement. Elles ne prévoient pas que le patient soit informé de son droit de saisir un juge aux fins de mainlevée de cette mesure. Pour le Conseil, cette absence d'information ne méconnaît ni les droits de la défense, ni le droit à un recours juridictionnel effectif.

*C. const., décision n° 2023-1040/1041 QPC du 31 mars 2023.*

### → ARS DÉROGATIONS AUX NORMES

Un décret, publié au *Journal officiel* le 8 avril dernier, pérennise la faculté donnée aux directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS) de déroger aux normes arrêtées par les administrations de l'Etat, et ce pour un motif d'intérêt général. La mesure avait fait l'objet d'une expérimentation lancée en 2017.

Les directeurs généraux des ARS peuvent ainsi prendre des décisions dérogatoires en matière :

- de définition, de financement et d'évaluation des actions visant à prévenir les handicaps et la perte d'autonomie ;
- d'autorisations concernant la création et l'activité des établissements et services médico-sociaux ;

## ÉTRANGERS

### Droit aux prestations familiales : le caractère reconnaissant de l'attestation préfectorale

Dans un arrêt rendu le 6 avril 2023, la Cour de cassation précise la nature de l'attestation d'entrée en France d'un enfant étranger délivrée par la préfecture en application de l'article D. 512-2, 5° du code de la sécurité sociale (CSS).

Pour rappel, l'article L. 512-2 du CSS prévoit que les étrangers non européens titulaires d'un titre leur permettant de résider régulièrement en France peuvent bénéficier des prestations familiales. Pour cela, ils doivent justifier que les enfants qui sont à leur charge et au titre desquels les prestations sont demandées sont dans une des situations énumérées par les dispositions réglementaires.

Ainsi, l'article D. 512-2, 5° prévoit que la régularité de l'entrée et du séjour des enfants étrangers que le bénéficiaire a à charge est justifiée par la production d'une attestation délivrée par l'autorité préfectorale précisant que l'enfant est arrivé en France au plus tard en même temps que l'un de ses parents titulaire d'un titre de séjour « vie privée et familiale » délivré en raison de ses liens personnels et familiaux en France (*Ceseda*, art. L. 313-11, 7°, anc. et art. L. 423-23 nouv.).

Dans cette affaire, une ressortissante russe arrivée en mars 2009 avait sollicité une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour son fils. La caisse d'allocations familiales (CAF) des Alpes-Maritimes lui avait refusé, au motif que les titres et documents présentés ne permettaient pas l'ouverture du droit aux prestations familiales.

Quelques mois plus tard, l'allocataire avait transmis à la CAF sa carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » délivrée pour la période du 12 décembre 2014 au 11 décembre 2015. Elle avait joint également les attestations préfectorales délivrées le 6 septembre 2015 indiquant que ses enfants étaient entrés en France en 2009 au plus tard en même temps qu'elle.

La caisse lui avait finalement accordé le droit aux prestations à compter de janvier 2015. Mais l'intéressée, voulant en bénéficier sur la période précédant cette date, forma alors un recours en justice. Déboutée en première instance, puis en appel, elle s'est ensuite pourvue en cassation, son avocat estimant qu'elle aurait dû bénéficier des prestations dès 2009, puisque le document préfectoral attestait de l'arrivée de ses enfants à cette date.

La Cour de cassation répond par la négative. En effet, l'attestation préfectorale visée « revêt un caractère reconnaissant ». Cela signifie qu'elle ne fait que reconnaître le droit déjà existant, à savoir le titre de séjour « vie privée et familiale ». Le fait que l'attestation justifie de l'entrée des enfants en même temps que leur mère sur le territoire n'importe pas. En effet, le droit à prestations familiales est ouvert le mois suivant la date d'effet du titre de séjour (CSS, art. R. 552-2). ●

OLIVIER HIELLE

*Cour de cassation, 2<sup>e</sup> chambre civile, 6 avril 2023, n° 21-24773.*

- d'accès à la prévention, à la promotion de la santé, aux soins de santé et aux services psychosociaux des personnes en situation de précarité ou d'exclusion. La dérogation doit réunir quatre conditions. En particulier, elle ne doit pas porter une « atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé ». Le juge administratif veillera au respect de ces conditions.

*Décret n° 2023-260 du 7 avril 2023, J.O. du 8-04-23.*

### → PÉNITENTIAIRE GRATUITÉ DES APPELS TÉLÉPHONIQUES AU DÉFENSEUR DES DROITS

Publiée au *Bulletin officiel du ministère de la Justice* du 7 avril 2023, une note du directeur de l'administration pénitentiaire acte la gratuité, pour les personnes détenues, des appels téléphoniques passés aux services du défenseur des droits. Le coût des appels était jusque-

là assumé par les personnes incarcérées au prix d'un appel local. D'après l'Observatoire international des prisons, l'accès au téléphone peut leur coûter jusqu'à 110 € par mois pour 20 minutes d'appel quotidien vers des portables.

Les services du défenseur des droits seront joignables du lundi au vendredi, dans le cadre d'un numéro vert : le 3141.

*Note du 24 mars 2023, NOR : JUSK2305218N, B.O. Justice du 7-04-23.*



# Aide-mémoire du travailleur social

Mise à jour au 1<sup>er</sup> avril 2023

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

### > Indemnités journalières

- 28 premiers jours : 60 % du salaire journalier de base  
Maximum : 220,14 €
- à partir du 29<sup>e</sup> jour : 80 % du salaire journalier de base  
Maximum : 293,51 €
- au-delà de 3 mois : l'indemnité peut être revalorisée en cas d'augmentation générale des salaires après l'accident

### > Frais funéraires : 1 833 €

### > Allocation compensatrice pour tierce personne

(ACTP) : l'ACTP a été remplacée en 2006 par la prestation de compensation du handicap (PCH), mais il est possible de continuer à en bénéficier si elle a déjà été perçue :

- taux plein : 969 €/mois
- taux réduit : entre 484,36 € et 847,63 €/mois

### > Majoration pour tierce personne (MTP) : 1 210,91 €/mois, soit 14 530,92 €/an. Si vous aviez déjà droit à la MTP à la date du 28 février 2013, et que vous la percevez encore, vous pouvez opter pour la PC RTP (voir ci-dessous).

### > Prestation complémentaire pour recours à tierce personne

- (PC RTP) : son montant mensuel varie en fonction du nombre d'actes ordinaires de la vie qu'on ne peut accomplir seul :
- 3 ou 4 actes : 605,41 €
  - 5 ou 6 actes : 1 210,86 €
  - Au moins 7 (ou en cas troubles neuropsychiques présentant un danger pour vous ou pour autrui) : 1 816,31 €

## AIDES AUX ÉTRANGERS

### > Allocation pour demandeur d'asile (ADA)

1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.
6,80 €	10,20 €	13,60 €	17,00 €	20,40 €
6 pers.	7 pers.	8 pers.	9 pers.	10 pers.
23,80 €	27,20 €	30,60 €	34,00 €	37,40 €

Montant supplémentaire quand aucune place d'hébergement n'a été proposée : + 7,40 €/jour

Plafond de ressources mensuel : montant du RSA (voir ci-après)

### > Aide à la vie familiale et sociale (AVFS) des anciens travailleurs migrants dans leur pays d'origine

- ressources annuelles < 660,57 € : l'AVFS est attribuée au montant maximal de 660,57 €/mois
- ressources annuelles > 660,57 € : le montant de l'AVFS diminue en fonction des ressources

## AIDE JURIDICTIONNELLE

L'aide juridictionnelle (AJ) est totale ou partielle si le revenu fiscal de référence et la valeur du patrimoine mobilier et immobilier ne dépassent pas certains plafonds.

Plafond de ressources annuel

- AJ totale : 12 271 €
- AJ partielle (55%) : entre 12 272 € et 14 505 €
- AJ partielle (25%) : entre 14 506 € et 18 404 €
- Majoration : 2 209 € par personne supplémentaire jusqu'à 3 personnes et 1 395 € à partir de 4 personnes

## AIDE SOCIALE AUX PERSONNES ÂGÉES

### > Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Montant maximal du plan d'aide par mois en fonction du groupe iso-ressources (GIR) de rattachement

GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4
1 914,04 €	1 547,93 €	1 118,61 €	746,54 €

- majoration pour droit au répit de l'aidant : 540,23 €/an
- majoration en cas d'hospitalisation de l'aidant : 1 073,30 €/an  
Si l'APA est inférieure à 33,81 €, elle n'est pas versée.

### > Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et minimum vieillesse

Voir « Pensions et retraites »

### > Aide à domicile du département

Ces prestations ne sont pas cumulables avec l'APA.

Services ménagers (aide en nature) : 30 h/mois maximum (personne seule) ; 48 h/mois maximum (couple) ; moins 6 heures par personne supplémentaire. Participation usager fixée par le département

### Allocation simple

Plafond de ressources mensuel

- personne seule : 961,08 €
- ménage : 1 492,08 €

### Allocation représentative des services ménagers :

au maximum 60 % du coût des services ménagers susceptibles d'être accordés

Plafond de ressources mensuel

- personne seule : 961,08 €
- ménage : 1 492,08 €

### > Aide sociale à l'hébergement

Somme laissée à la personne accueillie :

minimum 115 €/mois ou 10 % des ressources

## CHÔMAGE

### > Allocations d'assurance chômage

Conditions d'indemnisation : 6 mois de travail sur une période de 24 mois (36 mois pour les allocataires de 53 ans et plus).

Durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi : • inscrits avant le 1<sup>er</sup> février 2023 : 24 mois pour les moins de 53 ans, 30 mois pour les 53-54 ans et 36 mois pour les plus de 55 ans • inscrits à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 : baisse de 25 % de la durée si le taux de chômage passe sous les 9 % ou qu'il ne varie pas de + 0,8 point en un trimestre, avec un minimum de 6 mois d'indemnisation garanti et un complément de fin de droits si l'état du marché du travail s'est détérioré.

### Aide au retour à l'emploi (ARE) :

- Montant brut journalier : partie fixe : 12,71 € ; partie variable : 40,4 % du salaire journalier de référence (SJR).
- Montant minimum : 31 €/jour, dans la limite de 75 % du SJR
- Cotisations : 3 % du SJR. Ce prélèvement ne peut pas réduire le montant de l'allocation sous 31 €

ARE-formation (AREF) minimale : 22,19 €/jour

### > Allocations de solidarité

Allocation temporaire d'attente (ATA) : 12,80 €/jour (384 €/mois de 30 jours). Supprimée le 1<sup>er</sup> septembre 2017, seuls les bénéficiaires de l'allocation avant cette date continuent de la percevoir dans la limite de sa durée réglementaire.

Plafond de ressources mensuel : montants du RSA (voir ci-après)

**Allocation de solidarité spécifique (ASS) :** 18,17 €/jour (545,10€/mois de 30 jours)

**Plafond de ressources mensuel**

- personne seule : 1 271,90 €
- couple : 1 998,70 €

Cumulable avec une activité professionnelle pendant 3 mois dans la limite des droits restants

**Allocation équivalent retraite (AER) :** 39,28 €/jour maximum (1 178,40 €/mois de 30 jours). Supprimée en 2011, seules les personnes qui bénéficiaient du dispositif avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 continuent de la percevoir jusqu'à l'expiration des droits.

**Plafond de ressources mensuel**

- personne seule : 1 885,59 €
- couple : 2 710,54 €

Prime transitoire de solidarité : 300 €/mois pour les personnes parties à la retraite avant janvier 2018

### > **Activité partielle (\*)**

L'indemnité correspond à 60 % du salaire brut par heure chômée (environ 72 % du salaire net horaire).

Elle ne peut être inférieure à 8,92 € net, ni être supérieure à un plafond de 30,43 € par heure chômée.

*(\*) Le dispositif d'activité partielle pour les salariés vulnérables présentant un risque avéré de développer une forme grave de Covid-19 a pris fin officiellement le 31 janvier 2023.*

### > **Activité partielle de longue durée**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'activité partielle de longue durée ne peut plus être mise en œuvre. Les dispositifs mis en place avant cette date peuvent continuer à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard.

Une modification de l'accord collectif ou du document unilatéral mis en place avant le 31 décembre 2022 peut cependant intervenir après cette date. Un avenant est transmis à l'administration.

**Rémunération du salarié :** 70 % du salaire brut par heure chômée (environ 84 % du salaire net horaire).

Cette indemnité ne peut être inférieure à 8,92 €, ni supérieure à un plafond de 35,50 € par heure chômée.

**Allocation versée à l'employeur :** 60 % de la rémunération horaire brute du salarié, limitée à 30,43 €, avec un minimum de 8,92 €.

## INVALIDITÉ

> **Pension de 1<sup>re</sup> catégorie :** 30 % du salaire moyen des 10 meilleures années

- minimum mensuel : 311,56 €
- maximum mensuel : 1 099,80 €

> **Pensions de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories :** 50 % du salaire moyen des 10 meilleures années

- minimum mensuel : 311,56 €
- maximum mensuel : 1 833 €

> **Majoration pour tierce personne :** 1 210,90 €/mois (pensions de 3<sup>e</sup> catégorie)

> **Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)**

L'ASI est versée aux assurés invalides ayant de faibles ressources qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier de l'Aspa.

- personne seule : maximum 860 €/mois
- couple avec 1 bénéficiaire : maximum 548,44 €/mois
- couple avec 2 bénéficiaires : maximum 1 505,01 €/mois

**Plafond de ressources mensuel**

- personne seule : 860 €
- couple : 1 505,01 €

## MALADIE-MATERNITÉ

> **Indemnités journalières**

**Assurance maladie :**

- cas général : 50 % du salaire journalier de base (SJB) avec un maximum de 50,58 € brut/jour
- pour les salariés ayant au minimum 3 enfants à charge, une majoration s'appliquait à l'IJ maladie (66,66 % du salaire journalier de base à partir du 31<sup>e</sup> jour d'arrêt). Cette disposition a été supprimée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020.

**Assurance maternité :** 100 % du salaire net journalier de base  
• maximum : 95,22 €/jour avant déduction des 21 % de charges CSG et CRDS

**Allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie (Ajap) :**

- en cas de suspension d'activité : 60,55 € brut/jour (21 jours maximum)
- en cas de réduction d'activité : 30,28 € brut/jour (42 jours maximum)

### > **Franchises médicales**

- 0,50 € par boîte de médicaments
- 0,50 € par acte paramédical hors hospitalisation (plafond: 2€/jour)
- 2 € par trajet en transport sanitaire (plafond : 4 €/jour)

**Plafond annuel global :** 50 €

### > **Participation forfaitaire**

1 € par consultation ou acte réalisé.

**Plafond journalier :** 4 € pour plusieurs consultations ou actes réalisés chez le même praticien.

**Plafond annuel :** 50 €

### > **Forfait hospitalier**

- cas général : 20€/jour
- hospitalisation en service psychiatrique : 15 €/jour
- « forfait patient urgences » (FPU) : 19,61 €. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toute personne se rendant aux urgences sans être hospitalisée doit régler un FPU pouvant être pris en charge par une mutuelle ou une complémentaire santé.

Le FPU est minoré à 8,49 € pour les personnes en affection de longue durée (ALD) ou les bénéficiaires de prestations suite à un AT/MP ayant une incapacité inférieure à 2/3.

L'exonération est totale pour les personnes suivantes : femmes enceintes ; bénéficiaires d'une pension d'invalidité ; bénéficiaires de prestations suite à un AT/MP ayant une incapacité au moins égale à 2/3 ; assurés mineurs victimes de violences sexuelles ; nouveau-nés de moins de 1 mois ; donneurs d'organe ; titulaires d'une pension militaire d'invalidité ; victimes d'actes de terrorisme ; bénéficiaires de l'AME ; personnes écrouées.

### > **Protection universelle maladie (Puma)**

Cotisation subsidiaire maladie due par les assurés :

- en cas de revenus d'activités < 20 % du plafond annuel de la sécurité sociale (Pass) par an, soit 8 798,40 € ;
- et en cas de revenus du patrimoine et du capital > 50 % du Pass par an, soit 21 996 €.

### > **Complémentaire santé solidaire (C2S) et aide médicale de l'Etat**

**Plafond de ressources annuel**

Nombre de personnes	Plafond C2S sans participation financière	Plafond C2S avec participation financière
1	9 719 €	13 120 €
2	14 578 €	19 680 €
3	17 494 €	23 616 €
4	20 409 €	27 553 €
Par pers. suppl.	3 887 €	5 248 €

**Forfait mensuel ajouté aux ressources selon le foyer**

Concerne les personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit (propriétaire, personne logée gracieusement) ou bénéficiant d'une aide au logement.

Nombre de personnes	Propriétaire – occupant à titre gratuit	Bénéficiaire d'une aide au logement
1	72,93 € (12 % du RSA pour foyer 1 personne)	
2	127,63 € (14 % du RSA pour foyer 2 personnes)	145,86 € (16 % du RSA pour foyer 2 personnes)
3 et plus	153,15 € (14 % du RSA pour foyer 3 personnes et +)	180,50 € (16,5 % du RSA pour foyer 3 personnes et +)

#### Montant mensuel de la participation financière par bénéficiaire

- 30 ans	30 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 ans et +
8€	14€	21€	25€	30€

Cette attribution est automatique pour tout bénéficiaire du RSA, sauf opposition expresse.

### PENSIONS ET RETRAITES

#### > Pension de vieillesse

- minimum contributif : 684,13 €/mois (-120 trimestres)
- minimum contributif majoré : 747,57 €/mois (120 trimestres et +)
- maximum mensuel : 1 309,75 €
- majoration pour 3 enfants et plus : 10 % de la pension

#### > Retraite complémentaire

Les montants du point Agirc-Arrco sont les suivants :

- valeur de service du point Agirc-Arrco 2023 : 1,3498 € (applicable depuis novembre 2022)
- valeur annuelle du prix d'achat du point 2023 : 17,4316 €.

#### > Pension de réversion : 54 % de la pension du conjoint défunt

- minimum mensuel : 308,44 €
- maximum mensuel : 989,82 €
- majoration pour enfant à charge : 104,62 €/mois
- majoration pour âge de 11,1 % si, l'âge du taux plein atteint, tous les droits à la retraite ont été engagés et que le total des retraites ne dépasse pas 927,12 € par mois
- plafond de ressources pour majoration : 2 781,36 €/trimestre (927,10 €/mois)

#### Plafond de ressources annuel

- personne seule : 23 441,60 € (5 860,40 €/trimestre)
- ménage : 37 506,56 € (9 376,64 €/trimestre)

#### > Allocation de veuvage : 662,70 €/mois

Plafond de ressources trimestriel : 2 485,12 €

#### > Pension d'incapacité substituée à une pension d'invalidité

Montant 2<sup>e</sup> catégorie invalidité : minimum mensuel : 311,56 €

Plafond mensuel : 1 833 €

#### > Allocation spéciale de vieillesse, allocation aux vieux travailleurs salariés, allocation vieillesse aux mères de famille : 311,56 €/mois

Plafond de ressources mensuel :

- personne seule : 961,08 €
- ménage : 1 492,08 €

#### > Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et minimum vieillesse

- personne seule ou couple avec 1 bénéficiaire : 961,08 €/mois
- couple avec 2 bénéficiaires : 1 492,08 €/mois

Plafond de ressources mensuel : voir ci-dessus

### PERSONNES HANDICAPÉES

#### > Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Allocation de base : 142,70 €/mois

Niveau de handicap	Complément mensuel	Majoration spécifique parent isolé
1 <sup>re</sup> catégorie	107,02 €	Pas de majoration
2 <sup>e</sup> catégorie	289,85 €	57,97 €
3 <sup>e</sup> catégorie	410,25 €	80,27 €
4 <sup>e</sup> catégorie	635,76 €	254,18 €
5 <sup>e</sup> catégorie	812,53 €	325,53 €
6 <sup>e</sup> catégorie	1 210,90 €	477,15 €

#### > Allocation aux adultes handicapés (AAH) : 971,37 €/mois

- minimum en cas d'hospitalisation, d'hébergement dans une maison d'accueil spécialisée ou d'incarcération au-delà de 60 jours : 291 €/mois
- majoration pour la vie autonome : 104,77 €

#### Plafond de ressources annuel (revenus 2021)

- célibataire : 11 656 €/an
- couple : 21 098 €/an
- par enfant à charge : + 5 829 €/an

**Attention :** Depuis 2022, un abattement forfaitaire de 5 000 € est appliqué sur les revenus du conjoint non bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 400 € par enfant. Par ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 – date d'entrée en vigueur de la « déconjugalisation » de l'AAH –, les revenus du partenaire ne seront plus pris en compte dans le calcul de l'allocation.

#### > Prestation de compensation du handicap (PCH)

La durée maximale d'attribution de tous les éléments de la PCH est étendue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 10 ans maximum, voire à vie dans certains cas. L'aide humaine a été élargie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 aux personnes ayant un handicap psychique ou mental ou une surdité (déficience visuelle et auditive).

#### A domicile

##### • tarifs de l'aide humaine :

- emploi direct d'une tierce personne : 16,70 €/h et 17,15 €/h en cas de réalisation de gestes liés à des soins ou aspirations endo-trachéales
- recours à un service mandataire : 18,37 €/h et 18,87 €/h en cas de réalisation de gestes liés à des soins ou aspirations endo-trachéales
- recours à un service prestataire agréé : 23,00 €/h ou dans la limite du montant fixé entre le service prestataire et le département
- aidant familial : dédommagement à hauteur de 4,39 €/h ou 6,59 €/h si l'aidant réduit ou abandonne son activité professionnelle

##### • montants plafonnés :

- aide humaine : 6 h 05 d'intervention au maximum par jour (possibilité de dépasser ce plafond pour les personnes ayant besoin d'une aide totale pour la plupart des actes et d'une présence constante ou quasi constante d'un tiers, jusqu'à 24 h 00 d'intervention par jour)
- aide technique (achat ou location de matériel spécifique) : dans la limite de 13 200 € par période de 10 ans
- aide à l'aménagement du logement : dans la limite de 10 000 € par période de 10 ans (en cas de nécessité de déménagement : 3 000 € par période de 10 ans)
- aide au transport : pour l'aménagement d'un véhicule, le montant maximal est de 10 000 € pour 10 ans. Pour les transports effectués à l'aide d'un véhicule particulier, les frais kilométriques sont pris en charge à hauteur de 0,50 €/km dans une limite de 24 000 € sur 10 ans. Pour les autres moyens de transport, l'aide est de 10 000 € pour une période de 10 ans.
- aide pour charges spécifiques (dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap) : 75 % des dépenses dans la limite de 100 € par mois
- aide pour charges exceptionnelles (dépenses ponctuelles liées au handicap) : 75 % des dépenses dans la limite de 6 000 € sur une période de 10 ans
- aide animale : dans la limite de 6 000 € par période 10 ans
- **taux de prise en charge** : 100 % si ressources ≤ 29 061,72 € par an, 80 % au-delà
- **forfait surdité** : 443,82 €/mois minimum
- **forfait cécité** : 739,70 €/mois minimum
- **forfait surdité** : 30 h, 50 h ou 80 h/mois selon la gravité du handicap

#### En établissement

10 % de la prestation à domicile, dans la limite de montants qui varient selon que l'hébergement intervient en cours de droits à la prestation à domicile ou lors de la demande.

#### PCH et parentalité

Les montants forfaitaires mensuels versés varient selon l'âge de l'enfant.

##### • aide humaine :

- 900 € pour un enfant de moins de 3 ans ; 1 350 € pour les familles monoparentales
- 450 € pour un enfant entre 3 et 7 ans ; 675 € pour les familles monoparentales
- **aides techniques** : 1 400 € dès la naissance de l'enfant ; 1 200 € à ses 3 ans ; et 1 000 € à ses 6 ans

### > Allocation compensatrice

- allocation compensatrice pour tierce personne : de 484,36 € à 969 €/mois
- allocation compensatrice pour frais professionnels : 969 €/mois au maximum

**Plafond de ressources annuel** : plafond AAH majoré du montant de l'allocation

### > Rémunération garantie en Esat

Entre 55,7 % et 110,70 % du Smic

## PRESTATIONS FAMILIALES

### > Allocations familiales

Base mensuelle de calcul : 445,93 €

**Plafond de ressources annuel (revenus [R] 2021)**

Nombre d'enfants	Aide maximale	Aide médiane	Aide minimale
2	R ≤ 71 194€	71 194€ < R ≤ 94 893€	R > 94 893€
3	R ≤ 77 126€	77 126€ < R ≤ 100 825€	R > 100 825€
4	R ≤ 83 058€	83 058€ < R ≤ 106 757€	R > 106 757€
Par enfant supplémentaire : + 5 932€			

#### Montants mensuels

Nombre d'enfants	Aide maximale	Aide médiane	Aide minimale
2	141,99€	71€	35,50€
3	323,91€	161,95€	80,98€
4	505,83€	252,92€	126,46€
Par enfant suppl.	+ 181,92€	+ 90,97€	+ 45,49€

#### Majoration pour âge (enfants de plus de 14 ans)

- aide maximale : 71 €/mois
- aide médiane : 35,50 €/mois
- aide minimale : 17,75 €/mois

#### Allocation familiale forfaitaire provisoire (enfants de 20 à 21 ans dans une famille d'au moins 3 enfants)

- aide maximale : 89,78 €/mois
- aide médiane : 44,89 €/mois
- aide minimale : 22,45 €/mois

**Revenu mensuel maximum de l'enfant à charge** : 1 028,96 € (apprenti, stagiaire ou salarié : 1 047,55 €)

### > Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

**Prime à la naissance** : 1 019,40 €

**Prime à l'adoption** : 2 038,81 €

**Plafond de ressources annuel (revenus 2021)**

- 1 revenu : 33 040 € (1 enfant) ; 39 648 € (2 enfants)
- 2 revenus ou allocataire isolé : 43 665 € (1 enfant) ; 50 273 € (2 enfants)
- par enfant supplémentaire : 7 930 €

#### Allocation de base

**Pour un enfant né ou adopté à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019**

**allocation à taux plein** : 184,81 €/mois

**Plafond de ressources annuel (revenus 2021)**

- 1 revenu : 27 654 € (1 enfant) ; 33 185 € (2 enfants) ; 39 822 € (3 enfants)
- 2 revenus ou allocataire isolé : 36 546 € (1 enfant) ; 42 077 € (2 enfants) ; 48 744 € (3 enfants)
- par enfant supplémentaire : 6 637 €

**allocation à taux partiel** : 92,40 €/mois

**Plafond de ressources annuel (revenus 2021)**

- 1 revenu : 33 040 € (1 enfant) ; 39 648 € (2 enfants) ; 47 578 € (3 enfants)
- 2 revenus ou allocataire isolé : 43 665 € (1 enfant) ; 50 273 € (2 enfants) ; 58 203 € (3 enfants)
- par enfant supplémentaire : 7 930 €

### Complément de libre choix d'activité (CLCA)

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, il n'est plus possible de percevoir le CLCA qui a été remplacé par la PreParE (voir ci-après)

### Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)

#### • montant de base :

*cessation totale d'activité* : 428,71 €/mois

*activité à temps partiel* : inférieure à 50 % : 277,14 €/mois ;

entre 50 et 80 % : 159,87 €/mois

#### • montant majoré : 700,74 €/mois

### Complément de libre choix du mode de garde

**Plafond de ressources annuel (revenus [R] 2021) (\*)**

Nombre d'enfants	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1	R ≤ 21 661€	21 661€ < R ≤ 48 135€	R > 48 135€
2	R ≤ 24 735€	24 735€ < R ≤ 54 968€	R > 54 968€
3	R ≤ 27 809€	27 809€ < R ≤ 61 801€	R > 61 801€
Par enfant suppl.	+ 3 074€	+ 6 833€	

(\*) Majoration de 40 % si le ou les enfants sont élevés par un seul des parents.

#### Montants mensuels (selon les ressources 2021 - Tranches 1 à 3)

Les montants qui suivent sont majorés de 10 % pour les horaires atypiques (enfant gardé la nuit de 22h à 6h, le dimanche ou les jours fériés) et de 30 % pour les bénéficiaires de l'AAH, de l'AAEH et pour les familles monoparentales.

#### • Emploi direct (assistante maternelle agréée ou garde à domicile)

– enfants de moins de 3 ans :

506 €, 319,07 € ou 191,41 €

– enfants de 3 à 6 ans : 253 €, 159,56 € ou 95,71 €

#### • Recours à une association, une entreprise ou une micro-crèche assistante maternelle agréée

– enfants de moins de 3 ans :

765,70 €, 638,09 € ou 510,48 €

– enfants de 3 à 6 ans : 382,85 €, 319,05 € ou 255,24 €

*garde à domicile et micro-crèche*

– enfants de moins de 3 ans :

925,26 €, 797,60 € ou 669,99 €

– enfants de 3 à 6 ans : 462,63 €, 398,80 € ou 335 €

**Attention** : Les montants sont divisés par deux en cas de bénéfice de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) versée pour un temps partiel de 50 % ou moins.

### > Complément familial : 184,81 €/mois (3 enfants et +)

**Plafond de ressources annuel (revenus 2021)**

- parent isolé et couple 2 revenus : entre 24 361 € et 48 714 €
- couple 1 revenu : entre 19 915 € et 39 822 €
- par enfant en plus : + 3 319 € et + 6 637 €

### > Complément familial majoré : 277,23 €/mois

**Plafond de ressources annuel (revenus 2021)**

- parent isolé et couple 2 revenus : 24 361 €
- couple 1 revenu : 19 915 €
- par enfant en plus : + 3 319 €

### > Allocation journalière de présence parentale

• **allocation de base** : 62,44 €/jour (31,22 € la demi-journée)

• **complément pour frais** : 120,65 €/mois

**Plafond de ressources annuel (revenus 2021)**

– 1 revenu, 1 enfant : 27 654 €

– 1 revenu, 2 enfants : 33 185 €

– 2 revenus ou allocataire isolé, 1 enfant : 36 546 €

– 2 revenus ou allocataire isolé, 2 enfants : 42 077 €

– par enfant supplémentaire : + 6 637 €

### > Allocation forfaitaire en cas de décès de l'enfant

Allocation due en cas de décès intervenant à partir de la 20<sup>e</sup> semaine de grossesse et pour un enfant de moins de 25 ans, présent au sein du foyer.

- aide maximale : 2 152,17 €
- aide minimale : 1 076,11 €

Plafond de ressources annuel (revenus [R] 2021)

Nombre d'enfants	Aide maximale	Aide minimale
1	R ≤ 88 961€	R > 88 961€
2	R ≤ 94 893€	R > 94 893€
3	R ≤ 100 825€	R > 100 825€
Par enfant supplémentaire : + 5 932€		

### > Allocation de rentrée scolaire 2023

- 398,09 € (enfant de 6 à 10 ans)
- 420,05 € (enfant de 11 à 14 ans)
- 434,61 € (enfant de 15 à 18 ans)

Plafond de ressources annuel pour ARS 2023 (revenus 2021)

- 1 enfant : 25 775 €
- 2 enfants : 31 723 €
- par enfant supplémentaire : 5 948 €
- allocation différentielle si les ressources sont de peu supérieures

### > Allocation de soutien familial (ASF)

L'allocation de soutien familial est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une pension alimentaire.

Elle peut également être versée à titre d'avance en cas de pension alimentaire impayée, la Caf engageant alors une procédure de recouvrement auprès du parent défaillant.

- 187,24 € par enfant à charge élevé par un seul parent
- 249,59 € par enfant à charge si celui-ci est recueilli et privé de l'aide de ses deux parents

### > Prime de déménagement

- au moins 3 enfants à charge nés ou à naître : 1 070,23 € maximum
- par enfant supplémentaire : 89,19 € maximum

## PRIME D'ACTIVITÉ

**Montant forfaitaire :** 595,25 €

Montant de la prime d'activité = (montant forfaitaire éventuellement majoré + 61 % des revenus professionnels + éventuelles bonifications individuelles) – ressources du foyer.

**Majoration :** 50 % pour la 1<sup>re</sup> personne supplémentaire ; 30 % par personne supplémentaire ; 40 % par personne supplémentaire au-delà de la 3<sup>e</sup> personne si le foyer comporte plus de 2 enfants ou personnes de moins de 25 ans à charge.

**Majoration pour isolement :** 128,412 % du montant forfaitaire de base pour enfant à charge ou à naître. S'y ajoute 42,804 % du montant forfaitaire de base pour chaque enfant supplémentaire.

**Bonification individuelle :** si salaire mensuel moyen > 664,93 €. Le montant est croissant en fonction des revenus. Il s'échelonne entre quelques euros (ex. : 26,2991 € pour un revenu mensuel de 700 €) et 173,22 € si le salaire moyen > 1 352,40 €. Au-delà, le bonus est fixe et constant.

### Prime d'activité pour les étudiants, stagiaires et apprentis

**Conditions :** avoir plus de 18 ans, vivre en France, assumer seul(e) la charge d'un ou plusieurs enfants ou avoir une activité professionnelle dont le revenu mensuel net est supérieur à 1 047,55 €.

Le montant forfaitaire est de 595,25 €, majoré dans les mêmes conditions que la prime d'activité normale.

## REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

**Montant pour une personne seule :** 607,75 €

- 1 personne à charge : 911,63 €
- 2 personnes à charge : 1 093,96 €
- majoration personne à charge supplémentaire : 243,10 €

**Montant pour un couple :** 911,63 €

- 1 personne à charge : 1 093,96 €
- 2 personnes à charge : 1 276,29 €
- majoration personne à charge supplémentaire : 243,10 €

**Montant pour un parent isolé**

- femme enceinte sans enfant : 780,42 €
- 1 enfant à charge : 1 040,56 €
- 2 enfants à charge : 1 300,70 €
- par enfant supplémentaire : 260,14 €/mois

**Forfait logement à déduire (logement gratuit ou aides)**

- 1 personne : 72,93 €
- 2 personnes : 145,86 €
- 3 personnes et plus : 180,50 €

## SALAIRES / RÉMUNÉRATIONS

> **Salaires minimum (Smic) :** montant horaire brut : 11,27 € (8,92 € net)

Montant mensuel brut : 1 709,28 € (1 353,07 € net)

Montant annuel brut : 20 511,40 € (16 236,85 € net)

> **Minimum garanti :** 4,01 €

> **Saisie des rémunérations**

Portion de la rémunération saisissable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un salarié vivant seul (débitaire sans personne à charge) (\*).

Revenu mensuel saisissable	Portion saisissable	Montant cumulé mensuel maximum saisissable
≤ 347,50 €	1/20	17,38 €
Entre 347,51 € et 678,33 €	1/10	50,46 €
Entre 678,34 € et 1 010,83 €	1/5	116,96 €
Entre 1 010,84 € et 1 340 €	1/4	199,25 €
Entre 1 340,01 € et 1 670,83 €	1/3	309,53 €
Entre 1 670,84 € et 2 007,50 €	2/3	533,97 €
> 2 007,50 €	100 %	533,97 € + totalité des sommes > 2 007,50 €

(\*) Chaque tranche est majorée de 134,17 €/mois par personne à charge.

Dans tous les cas, 598,54 € doivent être laissés au débiteur.

> **Conventions collectives nationales. Valeur du point**

- CCN du 15 mars 1966 : 3,93 € avec effet rétroactif au 1-07-22
- CCN du 31 octobre 1951 : 4,58 € au 1-07-22
- Convention collective centres d'hébergement et de réinsertion sociale : 3,93 € au 1-07-22
- Convention collective des foyers et services pour jeunes travailleurs : 1,117 € (valeur de point tranche supérieure) et 1,135 € (valeur de point socle) à compter du 1-01-20
- CCN de la branche de l'aide à domicile : valeur portée, avec effet rétroactif, à :
  - 5,51 € du 1-01-22 au 30-06-22
  - 5,62 € à compter du 1-07-22
- CCN des acteurs du lien social et familial : 57,50 €
- Convention collective de l'animation : V1 : 6,85 € et V2 : 6,50 € au 1-01-23
- Ateliers et chantiers d'insertion : 6,67 € au 1-01-23

> **Gratification des stages**

- 4,05 €/heure (15 % du plafond horaire de la sécurité sociale). Dans certaines branches ce montant est supérieur.

# AGENDA



## ■ 25-26 avril - Martinique

### De chez soi à chez soi.

3<sup>e</sup> séminaire « Habiter l'Ehpad de demain » organisé par l'association Ozanam Alzheimer. Tél. 0596 52 00 34 - [seminaireozanam@happysilvers.com](mailto:seminaireozanam@happysilvers.com)

## ■ 4 mai - Paris

### Première journée nationale des pôles de compétences et de prestations externalisées.

Événement de l'Ancreai. Cité des sciences et de l'industrie. Tél. 07 84 58 78 54 - [communication@ancreai.org](mailto:communication@ancreai.org)

## ■ 11 mai - Visioconférence

### Accompagnement de la fin de vie et traitement des défunts en Ehpad pendant la première vague de Covid-19.

10<sup>e</sup> Rendez-vous de la recherche sur l'autonomie organisé par

la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Tél. 03 63 08 26 93.

## ■ 24-26 mai - Nantes

### Une société solidaire et inclusive autrement.

Congrès de l'Unapei. Cité des Congrès. Tél. 01 44 85 50 50 - [public@unapei.org](mailto:public@unapei.org).

## ■ 1-2 juin - Tours

### IV<sup>es</sup> journées « vieillissement et maintien de l'autonomie ».

Palais des congrès : 26, boulevard Heurteloup - 37000 Tours. Tél. 04 67 59 01 51.

## ■ 5-6 juin - Pau

### Repenser les institutions à l'heure du rétablissement.

Journées nationales de Santé mentale France.

Palais de Beaumont.

Tél. 01 82 83 00 35 - [contact@santementalefrance.fr](mailto:contact@santementalefrance.fr)

## ■ 6-8 juin - Lille

### Accompagner demain : le commun au service du sujet ?

Journées de formation du Mouvement pour l'accompagnement et l'insertion sociale.

IRTS Hauts-de-France : rue Ambroise-Paré - 59373 Loos. Tél. 04 72 71 96 99 - [communication@mais.asso.fr](mailto:communication@mais.asso.fr)

## ■ 8 juin - Le Kremlin-Bicêtre et visioconférence

### Les violences en protection de l'enfance : des formes multiples et des dispositifs innovants.

Organisé par Ideal connaissances. IdealCO : 93, av. de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin-Bicêtre. Tél. 01 45 15 09 09.

# ASH

HORS-SÉRIE

## ALZHEIMER RELAYAGE - BALUCHONNAGE, la France dans les pas du Québec.



### AU SOMMAIRE

- ➔ ÉTAT DES LIEUX
- ➔ SUR LE TERRAIN
- ➔ MISE EN PERSPECTIVE

**11,50 € TTC**



Pour en savoir plus sur les numéros déjà parus et offres d'abonnements, rendez-vous sur la boutique en ligne du site [boutique.ash.tm.fr](http://boutique.ash.tm.fr)

## Bon de commande

À retourner à l'adresse suivante : ASH Publications - Service VPC  
23 rue Dupont-des-Loges - 57000 METZ  
Tél. : 01 40 05 23 15 - Mail : [abonnements@info6tm.com](mailto:abonnements@info6tm.com)

VPCAP00068

OUI, je commande ..... exemplaire(s) du hors-série :

### ASH Alzheimer RELAYAGE - BALUCHONNAGE

(réf. ASHAP00036), au prix unitaire de **11,50 € TTC\***

+ 0,95 € de frais d'envoi (par ex. commandé) en France métropolitaine ou + 1,80 € pour les autres destinations.

Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Établissement : .....

Fonction / Service : .....

Adresse :  Personnelle  Professionnelle

Code postal : [ ] Ville : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

N° Siret : [ ]

Code NAF : [ ]  Siège  Établissement

Vous trouverez ci-joint mon règlement de ..... € TTC  
+ 0,95 € de frais d'envoi (par ex. commandé) en France métropolitaine ou + 1,80 € pour les autres destinations, par chèque à l'ordre de **ASH Publications**.

Date : .....

Signature et cachet:

\* TVA presse 2,1 %.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.



SIÈGE SOCIAL 23 RUE DUPONT-DES-LOGES I 57000 METZ  
SAS AU CAPITAL DE 1000 € I RCS METZ B 823 174 248  
SIRET 823 174 248 00042 I CODE TVA FR47 823 174 248

# Stop ou encore

**I**l fait beau, il est en repos, c'est le jour idéal pour s'occuper du jardin. Des semaines qu'il regarde mornement l'herbe pousser, mais jamais le temps. Il fait chaud et il a mal au dos, la tondeuse c'est long et monotone, il va plutôt s'occuper du muret qu'il a commencé à monter.

Il ne se sent pas bien, il faudrait qu'il s'arrête un peu, le temps de souffler, mais il a presque fini, plus que quelques pierres à poser. Stop ou encore ?

Il est étendu dans le jardin. Il est tombé d'un coup, sans même avoir eu le temps d'appeler. C'est le silence qui a alerté sa femme, il y a quelques minutes encore elle entendait le bruit régulier de la pioche, et puis plus rien. Stop ou encore ?

Il fait lourd, tout s'est assombri d'un coup, et elle est en ligne avec l'urgentiste. « Continuez les compressions thoraciques Madame, ne vous arrêtez surtout pas, le Samu est en route ! »

Elle a peur de mal faire, elle est épuisée et le cœur ne repart toujours pas. Stop ou encore ?

Il fait nuit et les nouvelles ne sont pas bonnes. « Votre mari a été en arrêt cardio-respiratoire et son cerveau a souffert d'anoxie.

Pour le moment son état est stationnaire, on attend de voir comment se passe la nuit. Il y aura sans doute des séquelles. » Stop ou encore ?

Rien n'est plus comme avant. Son mari, hier si fort, si plein de vie, n'est plus que silence et inertie. Manger, boire, bouger, toutes ces choses pourtant simples prennent maintenant un temps infini. Elle le

regarde manger son yaourt, il plonge la cuillère, hésite, la porte à sa bouche, l'éloigne, relève la tête, la regarde, baisse les yeux... Et elle, elle voudrait la prendre, cette fichue cuillère, la lui enfourner dans la bouche parce que ça doit bien faire vingt minutes qu'il est dessus, et qu'il refuse son aide. Alors elle lui demande, pour la douzième fois au moins : stop ou encore ?

Ils se relaient jour et nuit depuis des mois. L'épouse, le fils, la fille, la sœur, les voisins, les aides à domicile, le kiné, le cabinet infirmier... C'est un ballet incessant autour de lui, chorégraphie sans cesse renouvelée, un pas en avant un pas de deux et un pas en arrière. Stop ou encore ?

Ils ont fait des demandes d'admission un peu partout, trop jeune pour ici trop vieux pour là-bas, trop loin ou trop cher. En attendant, il faut continuer. Il mange, il boit, il marche un peu. De la chambre au salon et du salon au jardin.

« Est-ce une vie ? », demande son voisin. « C'est notre vie », lui répond-elle.

Il est assis au jardin, le soleil caresse sa peau et l'odeur des premières roses embaume l'air. Sur la pelouse fraîchement tondue, son petit-fils fait ses premiers pas. Il s'élanche, fait un pas, puis deux, tombe, rit, se relève... Stop ou encore ? Rires et bravos pour le petit héros, lui n'applaudit pas, il ne peut pas. Sa main dans la main de sa femme, il regarde, sourit, savoure. Encore. ●





AUTISME

# Turbulences !, un Esat qui bouscule les codes

Depuis 2007, l'association parisienne Turbulences ! propose un modèle d'Esat particulier pour une trentaine de travailleurs diagnostiqués du trouble du spectre de l'autisme. Ensemble, ils montent des spectacles, créent des œuvres littéraires ou plastiques et travaillent dans le même temps leur autonomie. Une belle réussite.



**T**OUS LES VENDREDIS MATIN, LE RITUEL EST LE MÊME : l'atelier d'écriture démarre avec la rédaction d'une humeur du jour. Assis autour d'une longue table placée au centre du chapiteau et sur laquelle sont disposés des dictionnaires, ils sont dix à travailler leurs textes. Seul le martèlement de la pluie sur la toile pourpre du chapiteau se fait entendre ce matin-là.

« *Je ne sais pas quoi écrire* », souffle Matthias à Bleuenn Fourage, éducatrice spécialisée, assise à sa droite. Il opte finalement pour le récit de son week-end perturbé par une manifestation, qu'il lit aux autres. L'écoute des textes est attentive. Ingrid, quant

à elle, relate son souvenir d'un séjour de ski, des pistes qu'elle a empruntées et des veillées le soir. Les commentaires et questions fusent : « *Est-ce que tu as mangé de la raclette ?* », interroge l'un. « *Piste rouge ? Tu es forte, alors !* », s'exclame un autre. « *Ce n'est pas la première fois que je skie* », fait-elle remarquer. Marcus partage de son côté le stress qu'il a ressenti le matin même en étant bloqué dans les embouteillages. A leur tour, Bleuenn Fourage et Mélissa Boudia, cheffe d'atelier, partagent leurs humeurs du jour, avant de proposer de reprendre les travaux en cours : l'écriture à partir de listes, en partant des catégories « j'aime » et « je n'aime pas ».

## UNE VISIBILITÉ INÉDITE

La plupart sont des travailleurs de l'établissement et service d'aide par le travail (Esat) ou des « apprentis » de la section d'adaptation spécialisée (SAS) de l'association Turbulences !, créée en 1992 par Philippe Duban, metteur en scène et psychologue, et Howard Buten, psychologue américain et clown, en collaboration avec des professionnels du soin et des artistes. Il s'agit à l'origine d'une compagnie de « *recherche théâtrale, vocale et de langage multimédia* », avec des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), avant que les deux structures médico-sociales ne voient le jour en 2007. Aujourd'hui, l'association compte 30 « turbulents » à l'Esat et 12 à la SAS. Elle a élu domicile sur un terrain laissé à titre gracieux par la Ville de Paris, porte de Champerret à deux pas du périphérique parisien. A l'entrée du ter-





rain, une ancienne roulotte baptisée « Casa de locos », dont le soubassement a été enterré dans le sol, abrite l'accueil et le bureau administratif. En fin de semaine, l'atelier d'écriture aide chacun à se poser après le travail, et à « mettre les pensées à plat ». « On fait le pari du contrat de confiance pour parler ensemble de ce qu'ils ressentent, explique Mélissa Boudia. La poésie est une technique intéressante pour partager des émotions, pour créer du lien avec collègues et avec les encadrants – qui y participent. On n'a pas de rôle surplombant. » L'atelier d'écriture se tient en partenariat avec la Maison des écrivains, qui fait intervenir sur plusieurs séances une autrice et un auteur pour un travail collaboratif avec les « turbulents ». Une restitution des travaux est pré-

➔ *Sous le grand chapiteau, durant l'atelier de poésie, Bleuenn Fourage, éducatrice spécialisée (à gauche), Matthias et Ingrid, « turbulents », et Mélissa Boudia, cheffe d'atelier (au second plan).*

vue dans le cadre du Marché de la poésie, en juin, dont ils feront l'ouverture par une « fanfare verbale ». « Les auteurs ont des univers différents, et nous essayons de faire naître de cette rencontre de nouvelles œuvres », indique Mélissa Boudia. En tant que cheffe d'atelier, celle-ci s'assure du bon déroulement des séances, de l'organisation de la venue des auteurs et du lien avec les familles.

Présents ce matin-là, Régina, Ingrid et Marcus font tous trois partie de la SAS. Ils sont en formation pour étayer leurs appétences professionnelles dans deux pôles de production pendant cinq ans, avant d'intégrer cet Esat ou un autre. « Il s'agit de travailler les habiletés sociales (s'habituer à avoir des collègues) ainsi que les contraintes du travail (avoir des horaires





→ fixes, faire preuve d'autonomie). Nous avons des ateliers un peu plus intellectualisés que ce que l'on peut trouver ailleurs», estime Méliissa Boudia.

La logique de production reste présente, qu'elle serve en interne, avec la création de flyers pour les spectacles de la compagnie, ou à l'extérieur, avec des commandes de clients pour de la communication multimédia. Une exposition se prépare, avec la vente d'objets créatifs. «C'est aussi une reconnaissance par le travail, complète Bleuenn Fourage. Il est important de montrer notre production de toute une année pour avoir une visibilité de ces travailleurs-là.»

## PROFILS SPÉCIALISÉS

L'Esat compte six pôles de production, parmi lesquels les arts vivants (théâtre, danse, cirque...), la communication, le graphisme, la couture et la restauration. Chacun des «turbulents» appartient à un pôle principal, puis complète son activité avec d'autres ateliers hebdomadaires. Certains ont des profils très spécialisés. C'est le cas de Vanessa, qui a rejoint l'Esat en 2007 et travaille principalement dans les arts vivants : elle a l'oreille absolue, fait du chant polyphonique et de la batucada (fanfare brésilienne). «Je fais partie de la troupe qui prépare le spectacle de guinguette, avec notamment Edith Piaf pour répertoire», précise-t-elle. Le projet, individualisé et suivi par un éducateur référent, évolue en cours de route. S'il faisait de la batucada au début, David, 41 ans, a rejoint l'atelier d'écriture et travaille pour le journal *Le Papotin*. «C'est un théoricien de la musique classique plus qu'un praticien», sourit Fabienne Lavanchy, coordinatrice artistique et comédienne de formation, lors du déjeuner qu'elle partage avec lui. Ses problèmes de concentration s'améliorent de plus en plus.»

Non loin du restaurant, dans le petit chapiteau central, où s'affairent les «turbulents» chargés du service, la psychologue Virginie Saury reçoit ceux qui le souhaitent dans le chalet qui lui sert de bureau. Certains bénéficiaires ont des rendez-vous hebdomadaires ou mensuels. D'autres sont reçus plus ponctuellement, à leur demande ou à celle de l'équipe, en cas de difficulté. Il ne s'agit pas de consultations, plutôt des prémices d'un travail thérapeutique, avant une orientation vers l'extérieur si nécessaire et quand il y a de la place. «Ici, nous sommes sur un lieu de travail, nous n'allons pas faire de psychothérapie au sens propre, indique



→ A l'atelier de cuisine, Chloé Parriaux, éducatrice spécialisée stagiaire, prépare avec un «turbulent» la pâte pour le repas du midi.

la psychologue. Nous effectuons un travail d'étayage, de mise en mots de difficultés ou d'angoisses dues à des événements conflictuels au travail.» Le référent est parfois présent pour faire office de tiers en cas de conflit, ou pour faciliter l'échange. «L'un d'entre eux a très peu accès au langage, mais a un très bon contact avec son référent technique de l'atelier cuisine, poursuit Virginie Saury. C'est important de les recevoir ensemble en entretien.»

## DES ÉMOTIONS À FLEUR DE PEAU

Souvent, il s'agit de désamorcer des conflits qui peuvent se révéler entre collègues, parfois dus à une incompréhension mutuelle. «Le rapport au langage est autre, explique-t-elle. Il y a parfois des difficultés à comprendre les blagues : une intention va être vécue comme une moquerie. Il faut faire des ajustements, de la mise en lien avec les collègues, essayer de comprendre que l'autre a des intentions, des affects et un vécu différent. Un vide de sens peut être compensé par des angoisses. Beaucoup de personnes ont été moquées pendant leur enfance, ce qui laisse des traces.»

Contractuelle à l'hôpital pendant sept ans avant de rejoindre la compagnie Chapiteaux turbulents, Virginie Saury explique avoir été «très en souffrance» professionnellement. «J'étais la seule psychologue pour trois unités. J'avais l'impression de très mal faire mon travail, confie-t-elle. J'ai trouvé ici un cadre très différent, à taille humaine, où on travaille dans la pluridisciplinarité. Je peux travailler en soirée avec les «turbulents» en tant que serveuse. Je ne suis plus simplement psychologue.» Le même constat est fait par Claire Blot, monitrice-éducatrice de l'atelier «upcycling», où des coussins sont confectionnés à partir de différents matériaux et textures. Elle était auparavant monitrice-éducatrice en foyer et explique avoir voulu quitter des institutions «qui n'avaient pas vraiment le bien-être de la personne en tête».

Les jours où Virginie Saury a peu d'entretiens, elle navigue d'un endroit à un autre, assiste à l'atelier «communication» ou prend la température dans les cuisines. «Je peux m'asseoir sur un banc et discuter



→ Devant l'ancienne roulotte «Casa de locos» transformée en accueil, Fabienne Lavanchy, coordinatrice artistique, Anne Martinot Greschel, directrice adjointe, et Méliissa Boudia.

avec un «turbulent» ou des collègues, pour qu'ils puissent me parler de leurs difficultés. Dans ces moments anodins, les choses sont dites. Même si la direction est bienveillante, il peut toujours y avoir des tensions, c'est normal», poursuit-elle.

### VERS UN LOGEMENT AUTONOME

C'est aussi pour faciliter le dialogue que deux réunions hebdomadaires sont prévues, l'une le lundi pour l'Esat, l'autre le mardi pour la SAS, afin de discuter de la vie quotidienne au travail et de faire passer des informations. L'occasion que tous se rencontrent et se parlent, en dehors des pôles et ateliers. «On y parle aussi de ce qui ne va pas, on fait part de nos revendications», indique David.

L'association attire toujours plus de familles en quête d'un modèle différent. Les demandes de stages de découverte sont nombreuses : depuis janvier, la structure accueille un stagiaire par semaine, parfois deux. «On évite d'en accueillir plus car nous nommons un référent par stagiaire, et le temps de formation peut être long, indique Anne Martinot Gerschel, directrice adjointe. Nous effectuons une visite des lieux avec la personne intéressée, nous lui montrons les activités pour voir dans quel pôle principal elle voudrait travailler. Et nous voyons selon son savoir-faire et sa pathologie. La cuisine peut, par exemple, être stressante parce qu'il y a des personnes qui passent dans le dos. Il faut aussi que les personnes puissent venir en transport d'elles-mêmes, ce qui n'est pas possible pour tout le monde, surtout en Ile-de-France.» Deux nouvelles personnes ont rejoint récemment la SAS, mais l'Esat reste «archi-plein». «Nous devons attendre qu'une personne parte pour accueillir à nouveau», poursuit Fabienne Lavanchy.

Depuis 2015, l'association a également ouvert un foyer pour loger dix «turbulents», avec un accompagnement vers le logement autonome. Deux places sont proposées à des personnes extérieures, notamment pour celles en stage. Les cuisines y sont accessibles aux usagers, pour laisser la possibilité aux «turbulents» de faire les courses et de préparer les repas ensemble. «Le foyer a permis à certains d'avoir une meilleure autonomie, d'avoir leur chez-soi en quittant le domicile familial, indique Laurent Sabarly,

➔ « Un vide de sens peut être compensé par des angoisses. Beaucoup de personnes ont été moquées pendant leur enfance »

éducateur spécialisé, qui a rejoint Turbulences ! en 2007. Moniteur d'atelier pour la restauration, il sensibilise les «turbulents» au service en salle et au métier de la pâtisserie. «Cela a rassuré aussi beaucoup de parents qui s'inquiétaient pour l'avenir et venaient nous voir en demandant : "Que se passera-t-il quand on va partir ?"»

Les évolutions sont également palpables chez d'autres «turbulents». «A son arrivée, une jeune femme parlait très peu et était très inhibée, assure Virginie Saury. Aujourd'hui, elle pose des questions, rit et accroche le regard. Elle a eu assez confiance en nous et a gagné en maturité. Avant d'être ici, ils sont souvent dans des établissements où ils sont traités comme des enfants. Nous prenons très au sérieux les notions de "travail" et de "jeune adulte". Cela responsabilise.» ●

SARAH BOS

PHOTOS : MARTA NASCIMENTO

➔ Claire Blot, monitrice-éducatrice, à l'atelier de revalorisation des textiles.



INTERVENTION PAR LES PAIRS

# Diffuser les savoirs des personnes concernées



Si la pair-aidance et le recours aux savoirs expérientiels vont dans le sens de la formule « rien sur nous sans nous » qui fonde la Convention internationale des droits des personnes handicapées, les mettre en place suppose des changements de posture. Tant de la part des professionnels de l'accompagnement que des personnes concernées, qui peuvent s'auto-censurer, de leurs proches ou de tout autre personne démunie face à l'accueil d'une personne en situation de handicap. D'où l'intérêt de former des référents de l'intervention par les pairs, comme l'explique Aysegül Turna, cheffe de projet « EPoP » à la Croix-Rouge française.

## DANS QUEL CONTEXTE LA FORMATION DE RÉFÉRENT DE L'INTERVENTION PAR LES PAIRS EST-ELLE NÉE ?

Cette formation s'inscrit dans la démarche « EPoP », pour « Empowerment and Participation of People with Disability », dont l'objectif est de massifier et banaliser le recours aux savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap. Cette démarche a été initiée en 2021 par la Croix-Rouge avec des partenaires associatifs gestionnaires d'établissements comme Ladapt, Trisomie 21, le Gapas et la Fisaf. Elle est expérimentée dans les Hauts-de-France et la Nouvelle-Aquitaine, avec un soutien des agences régionales de santé (ARS) de ces deux régions, et vise à étayer les initiatives d'intervention de personnes concernées par un handicap. Pour créer une dynamique, puis évaluer, modéliser et essayer. Dans ce cadre, nous avons formé des intervenants pairs, en nous appuyant sur un cahier des charges élaboré par le secrétariat général du comité interministériel du handicap (SGCIH), qui pilote l'axe 3 – « Soutien par les pairs » – de la

« Réponse accompagnée pour tous ». Mais pour favoriser le déploiement des intervenants pairs, il semblait crucial de sensibiliser les établissements et organisations qui allaient faire appel à eux. En formant également des référents parmi les salariés des structures d'accompagnement, des maisons départementales des personnes handicapées, des ARS, des entreprises... Pour que le recours aux savoirs expérientiels soit soutenu par les professionnels et que l'action des référents soit reconnue par leur hiérarchie.

## COMMENT CET ENSEIGNEMENT S'ORGANISE-T-IL ?

C'est une formation en présentiel, avec une alternance de temps où l'on apprend et de temps de mise en œuvre. Elle est co-animée par les intervenants pairs et se déroule sur cinq à huit jours, au rythme d'un à deux jours par mois, en s'étalant au minimum sur trois mois. De manière que les stagiaires puissent travailler sur des cas concrets. En amont de la formation, il leur est d'ailleurs demandé de recueillir les attentes des personnes qu'ils accompagnent dans leur structure ou organisation.

## QU'APPREND-ON À Y FAIRE ?

Essentiellement, à sensibiliser à l'intervention des pairs, à impulser et à organiser le recours aux savoirs expérientiels. Mais surtout à co-construire un plan d'action avec les personnes en situation de handicap. La démarche commence avec une réunion d'information comprenant idéalement 50 % de professionnels et 50 % de personnes concernées. Il est en effet central que celles-ci soient associées dès le départ. Puis on laisse décanter la réflexion. Le référent recueille alors les idées, identifie les personnes désireuses de s'impliquer et constitue des groupes de travail. Dans les Hauts-de-France, par exemple, un professionnel qui s'est formé a accompagné des personnes concernées pour animer des ateliers pendant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (Seeph). Sur l'emploi, le bénévolat, le sport, l'habitat ou la santé sexuelle... En Nouvelle-Aquitaine, une référente a appuyé un GEM [*groupe d'entraide mutuelle*], un colloque sur la pair-aidance. La dernière étape est celle d'une constante évaluation du plan d'action mis en place. Et, à tout moment, le référent en intervention paire peut se faire conseiller par le binôme «EPoP». Car nous ne nous contentons pas de former des référents, nous les accompagnons dans le développement de leurs projets. De la même façon que l'équipe ressource nationale «EPoP» est constituée d'un binôme coordinateur-pair et cheffe de projet – moi-même – auquel s'ajoute une chargée du déploiement en région de l'Ancreai – il existe dans chaque territoire d'expérimentation un binôme de coordinateurs, dont l'un est un intervenant pair.

## POURQUOI CET ACCOMPAGNEMENT ?

Pour poser un cadre et être épaulé quand on retourne dans son établissement. Le recours aux savoirs expérientiels implique des changements conséquents. En moyenne, les référents y consacreront 20 % de leur temps de travail. Ils doivent donc le formaliser avec leur manager ou les ressources humaines. Ensuite, les pairs interviendront la plupart du temps en tant que professionnels, consultants, intérimaires ou salariés... La question de l'emploi est loin d'être accessoire, car la démarche «EPoP» est financée par la CNSA [*Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie*], mais aussi par les associations Agefiph et OETH, avec un objectif de partage des savoirs expérientiels pour favoriser l'emploi. Il faudra donc trouver des financements pour travailler avec eux, inscrire le recours à la pair-aidance dans le projet d'établissement. Mais aussi mener des actions auprès des personnes concernées par le handicap pour leur faire prendre conscience de leurs savoirs, et voir comment elles peuvent les utiliser. Enfin, il faudra aider les collègues à évoluer sur leurs postures.

## CELA SUPPOSE-T-IL DES QUALITÉS PARTICULIÈRES ?

Il faut avant tout de réelles qualités relationnelles. C'est le seul prérequis. Car il existe de nombreuses formes de handicap. Certaines personnes ont des difficultés d'élocution, besoin de temps pour s'exprimer... Il faut apprendre à respecter ce temps de parole, à ne pas terminer les phrases à leur place. D'autres n'ont pas eu l'espace pour faire part de leur expérience. Il faut

les encourager, leur dire que ce qu'ils expriment a de la valeur. Du côté des collègues, cela suppose d'expliquer que les pairs peuvent intervenir en individuel auprès d'autres personnes en situation de handicap, mais aussi en collectif ou encore comme formateurs. Qu'ils peuvent aller dans les écoles, dans les IRTS [*instituts régionaux du travail social*], en entreprise pour faire de la sensibilisation à l'accueil de personnes en situation de handicap, participer à l'élaboration de politiques publiques ou encore intervenir comme experts d'usage des biens et des services.

## QUELLES SONT JUSTEMENT LES THÉMATIQUES ABORDÉES ?

On commence par rappeler le cadre législatif, la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, celle de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Mais aussi et surtout la Convention internationale en faveur des droits des personnes handicapées des Nations unies, que la France a ratifiée en 2010, à partir de laquelle on aborde les questions d'autonomie et de pouvoir d'agir. Ce qui nous amène à la notion d'«auto-détermination». On explique ensuite ce que sont les savoirs expérientiels. Qu'ils sont issus du vécu particulier des personnes, d'une expérience de vie transformée en expertise qu'il est possible de transmettre. Mais qu'en aucun cas ces connaissances ne viennent concurrencer les savoirs techniques des professionnels. Ils sont au contraire complémentaires. On détaille alors les différentes formes d'intervention à partir d'exposés par des pairs de leurs pratiques.

## L'INTERVENTION PAR LES PAIRS EST-ELLE À LA PORTÉE DE TOUS ?

Non, tout le monde ne peut pas être intervenant pair. Il faut être capable d'avoir du recul sur sa propre expérience. Les référents apprennent à composer avant tout avec les forces des personnes concernées, tout en portant un regard bienveillant sur leur fatigabilité, la charge émotionnelle, les sujets qu'elles ne souhaitent pas aborder... Ce qui conduit au

➔ « Certaines personnes ont besoin de temps pour s'exprimer. Il faut apprendre à ne pas terminer les phrases à leur place »

travail sur la posture du référent. Nous abordons dans cette partie de la formation l'écoute active, l'empathie. Mais aussi l'absence de jugement et, surtout, la juste proximité. Ne pas oublier que l'intervenant pair est un collègue au savoir différent et complémentaire. Pour compléter, nous développons une boîte à outils avec un annuaire des intervenants pairs, leurs champs de compétences, leur statut. Et également un guide juridique pour savoir comment monter des actions avec les pairs et en garantir la pérennité. Ce n'est pas toujours simple. Dans les FAM [*foyers d'accueil médicalisé*] et les MAS [*maisons d'accueil spécialisées*], par exemple, les pairs restent souvent bénévoles. Car ils pourraient perdre avec cette activité professionnelle leur allocation aux adultes handicapés (AAH), qui finance leur place dans ces établissements. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR CORINNE MANOURY



## SABRINA HAMIMID, INTERVENANTE SOCIO-JUDICIAIRE

Ancienne éducatrice en prévention spécialisée, Sabrina Hamimid a une longue pratique de l'accompagnement de personnes justiciables dites « radicalisées » ou appréhendées pour faits de terrorisme. Elle a notamment été l'une des pionnières de l'intervention sociale au sein de l'administration pénitentiaire.



# “ Faire cohabiter deux cultures de métiers complètement différentes ”

### QUAND L'INTERVENTION SOCIALE COMMENCE-T-ELLE À S'INTÉRESSER À LA RADICALISATION ET AU TERRORISME ?

Il y a une dizaine d'années, la France a été frappée par une série d'attentats, dont l'affaire « Merah », à Toulouse en mars 2012, ou l'attaque contre *Charlie Hebdo*, en janvier 2015, qui ont fait émerger cette problématique de la radicalisation en prison. L'emballage médiatique ainsi qu'une opinion publique meurtrie ont poussé le ministère de la Justice à mettre en place des actions concrètes pour montrer que cette question était traitée au plus haut niveau. Dès septembre 2015, j'ai intégré le dispositif des binômes de soutien dans l'administration pénitentiaire en tant que coordinatrice, avec les tout premiers travailleurs sociaux ayant été recrutés pour faire de la prévention. Ces binômes étaient constitués d'éducateurs et de psychologues. A l'époque, la charge émotionnelle était telle que nous avons tout de suite ressenti une espèce d'obligation de résultat ou, du moins, une obligation de traitement.

### QUELLES ONT ÉTÉ LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS ?

Décidée à la hâte, la mise en place de ce dispositif ne s'est pas faite sans heurts. Tout était à créer. Il y a d'ailleurs eu des stratégies très disparates en fonction des régions. Il a fallu faire cohabiter deux cultures

de métiers complètement différentes en intégrant des travailleurs sociaux au sein même de l'administration pénitentiaire. Leur équivalent en interne sont les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (Cpip), qui travaillent sur le volet social. En faisant appel à des éducateurs extérieurs, l'objectif était d'intégrer d'autres méthodologies de travail.

### N'AVIEZ-VOUS PAS DÉJÀ CÔTOYÉ CES PROBLÉMATIQUES SUR LE TERRAIN DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ?

Le phénomène était effectivement déjà en cours, notamment vers 2011, à une époque où on a vu l'apparition d'une forme de radicalité de la question religieuse par tout un pan de la jeunesse des quartiers dits sensibles. Mais nous n'avions alors pas les moyens de le comprendre en profondeur. Difficultés identitaires, sentiment d'appartenance, problématiques d'intégration et de valorisation de cette jeunesse en mal d'identité... Les moyens à l'époque n'étaient pas tournés vers ces questions-là. Bien souvent, dans le travail social, des choses sont déjà appréhendées par les éducateurs mais ne sont pas forcément entendues. Nous avons beau tirer des sonnettes d'alarme, on ne nous a pas écoutés. Si le social est aujourd'hui à ce point en souffrance, c'est aussi à cause de ce manque d'intégration de l'opinion du travailleur social dans les grandes questions de société.



## ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

puis cheffe de service pendant vingt ans dans des zones « sensibles », notamment à Marseille, Sabrina Hamimid publie *L'antiterrorisme, un défi pour les travailleurs sociaux* (éd. érès, 2023).

### COMMENT VOTRE EXPÉRIENCE A-T-ELLE SERVI DANS LE MILIEU CARCÉRAL ?

Chargée de certains recrutements, j'ai beaucoup insisté sur la plus-value des éducateurs de prévention spécialisée. Leurs compétences pour entrer en relation, le fameux « aller vers », qui conserve son sens même dans le cadre contraint de la prison. L'expérience de la jeunesse des zones en difficulté est déterminante, car on retrouve malheureusement beaucoup de ces jeunes en milieu carcéral. La détention pose néanmoins une difficulté supplémentaire, le cadre n'étant plus celui de la libre adhésion et de l'anonymat. Il faut adapter ses pratiques pour préserver la relation d'aide face à un public en résistance. Mais nous avons aussi été obligés de nous adapter à l'administration pénitentiaire pour faire valoir notre point de vue, ne pas juste être des exécutants.

### QUELLE ÉTAIT VOTRE FEUILLE DE ROUTE ?

A notre arrivée, sans fiche de poste clairement établie, il a fallu coconstruire une pratique. Accompagner les professionnels de l'administration pénitentiaire en nous adressant en priorité aux Cpip, mais aussi aux directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation (Spip), aux directeurs d'établissement, aux chefs de détention et éventuellement aux surveillants. A l'ensemble des personnels, que ce soit en milieu ouvert ou fermé. Le deuxième volet de nos attributions allait en direction du public radicalisé ou soupçonné de l'être. Lorsqu'il s'agissait de détenus de droit commun, qui n'étaient pas incarcérés pour des faits de terrorisme, la question était un peu plus épineuse. L'enjeu était de faire le tri parmi les éléments rapportés par l'administration, de comprendre ce qui avait attiré son attention et de déconstruire certaines représentations.

### DANS CE CONTEXTE, PEUT-IL Y AVOIR CONFUSION ENTRE RADICALISATION ET SIMPLE PRATIQUE DE L'ISLAM ?

Au tout début, quand les binômes ont commencé, on a pu nous dire : « Monsieur se radicalise, il a un tapis de prière, fait le ramadan et prie. Avant, il ne mangeait même pas hallal. » En fait, il était tout sim-

plement un musulman... Dans un contexte où l'islam a été touché par des violences et des accusations, certains détenus – donc en opposition potentielle avec un système étatique et judiciaire – ont pu mettre en avant certaines facettes de leur identité par sentiment de résistance ou de loyauté. Pour nous, le but était de déjouer ces biais.

### VOTRE TRAVAIL S'INSCRIVAIT-IL AUSSI DANS LA PERSPECTIVE DE LA SORTIE DE PRISON ?

La préparation à la sortie était primordiale, avec de nouveaux enjeux de resocialisation, d'appartenance à un groupe, de sentiments communautaires, où les questions de la spiritualité et de l'identité prennent d'autres dimensions. Cet « après » est une source d'angoisse énorme pour le détenu et pour sa famille, d'autant plus lorsque la peine a été longue. Pour certains, il fallait recréer du lien avec les proches ; pour d'autres, il s'agissait d'accompagner un retour à la vie en milieu ordinaire. La direction pénitentiaire avait du mal à entendre que nous souhaitions une approche systémique, qu'on ne pouvait pas juste se cantonner à un individu isolé. Quand on est travailleur social, qui plus est dans la prévention spécialisée, on sait qu'on ne peut pas instaurer une frontière aussi étanche. La famille, l'environnement social, les amis sont des facteurs incontournables.

### QUELLE PRINCIPALE LEÇON TIRER DE CETTE INCURSION DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ DANS LE MILIEU CARCÉRAL ?

La prise en considération de la parole du travailleur social, de sa place et de sa reconnaissance est difficile. Comment est-il regardé, considéré, utilisé, comment peut-il servir de socle et d'appui ? Aujourd'hui, nous manquons de lisibilité et de visibilité dans le champ médiatique et social. On a beaucoup pensé l'accompagnement judiciaire, les dispositifs d'obligation de justice, les différentes modalités administratives de la préfecture, mais le rôle du travailleur social – comme à l'accoutumée – passe au dernier plan. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE UBRICH

# Médiation familiale et santé publique

**Comprendre la dynamique conflictuelle dans le champ familial et institutionnel des soins de santé et en gérontologie, et recourir à la médiation familiale pour résoudre ces conflits**



**18 € TTC**  
seulement

**Rabia HAMIDI**

Docteur en médiation, praticienne de terrain, universitaire et chercheur, médiateur familial DE, médiateur généraliste, assistante sociale, formatrice et membre de la commission éthique de gérontologie. Ses travaux de recherche l'ont amenée à soutenir la première thèse en médiation consacrée au développement de la médiation familiale en santé publique. Elle impulse depuis de nombreuses années le projet de la médiation dans la famille et les soins de santé.

## THÉMATIQUES :

- ▲ Comprendre les conflits dans la famille de la personne vulnérable
- ▲ Les enfants, le couple, les proches familiaux : rôle, remaniements relationnels et responsabilités familiales
- ▲ La médiation familiale dans la santé publique
- ▲ Le cadre et les modes de la médiation dans les différents contextes de prise en charge de soins et en gérontologie

2ASH13173\_AP\_A4\_12-18

## BON DE COMMANDE

À retourner à l'adresse : ASH PUBLICATIONS - Service VPC  
23 rue Dupont-des-Loges - 57000 Metz - Tél. : 01 40 05 23 15  
Mail : abonnements@info6tm.com

### MÉDIATION FAMILIALE ET SANTÉ PUBLIQUE

**Oui**, je commande ..... ex. de :  
**Médiation familiale et santé publique** (réf. 2ASH13173)  
au prix de **18 € TTC** \*

Frais de port pour toute livraison en France métropolitaine, à Monaco et en Corse : 0,01€ par exemplaire commandé. Pour tout envoi hors de France métropolitaine (DOM-TOM Union européenne et étranger), ou pour tout renseignement complémentaire, nous contacter, au **01 40 05 23 15**.

Vous trouverez ci-joint mon règlement de ..... € TTC  
+ 0,01€ de frais d'envois par exemplaire commandé, par chèque  
à l'ordre de **ASH Publications**, je recevrai une facture acquittée.

Date : .....

Signature :

Merci de compléter vos coordonnées :

VPCAP00018

Mme  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Service : .....

Société : .....

Adresse : .....

Code Postal : [.....] Ville : .....

Tél. : [.....]

Fax : [.....]

Email : .....@.....

N° de SIRET : [.....]

Code NAF : [.....]  Siège  Établissement

Nombre de salariés à mon adresse : .....

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.



## Eugénie et l'ordinateur

**E**ugénie, 89 ans, vit toute seule dans une maison très vétuste au milieu de nulle part. Elle fait ses courses grâce au petit épicier ambulant qui passe une fois par semaine. Elle élève trois poules et une chèvre. Elle m'explique au téléphone, avec son accent désuet qui roule les « r », qu'elle ne comprend pas pourquoi elle n'a pas reçu le chèque inflation. Ce n'est pas qu'elle soit une dingue de la surconsommation, bien au contraire : en termes de sobriété, elle est au taquet. Mais tout de même, le panier de courses a drôlement augmenté et ce n'est pas avec sa pension qu'elle va faire des folies. Elle n'a pas de famille, pas de mari, pas d'enfant.

Je passe à son domicile. Ce qui me frappe d'emblée, c'est un gros téléphone gris avec le cadran qui tourne, habillé d'un velours moutarde qui me renvoie direct dans les années 1980. Aussitôt, je me dis qu'elle ne peut même pas accéder à la plateforme, vous savez « tapez 1, tapez 2 ». Ça donne plutôt envie de taper sur celui qui n'a pas pensé à tous les cas de figure. Ne pas y penser, c'est accepter d'exclure.

Je contacte sa caisse de retraite, qui me dit qu'elle devra faire sa réclamation en ligne. J'explique la situation à un agent qui s'en contrefout. Je propose à Eugénie de faire un courrier « à l'ancienne ». Nous l'établissons ensemble puis nous attendons. A nouveau, une lettre type lui parvient indiquant une unique manière d'accéder à ce chèque inflation. Il n'y a rien de plus frustrant que cette manière de vous faire sentir que vous n'êtes rien, que votre lettre a à peine été lue, que de toute façon, on s'en fout ! Si le défenseur des droits est clair dans ses recommandations : « *conserver toujours plusieurs modalités d'accès aux services publics* », sur le terrain, il n'en est rien. Et Eugénie, qui fêtera bientôt ses 90 ans, est sommée d'apprendre les subtilités informatiques si elle veut accéder à ses droits.

« *Si une seule personne devait être privée de ses droits du fait de la dématérialisation d'un service public, ce serait un échec pour notre démocratie et pour l'Etat de droit* » (Défenseur des droits, « *Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics* », 2019).

Voici l'image d'un échec flagrant qui n'émeut personne, parce qu'après tout, Eugénie, elle fait partie un peu des invisibles, des inaudibles, qui ne comptent pas. On nous rebat les oreilles avec le non-recours aux droits, la responsabilisation des personnes, leur participation active... Et dans le même temps, la fracture numérique ampute des personnes comme Eugénie d'une autonomie réelle jusque-là.

Moi je dis bravo ! Je n'ai pas d'autre mot. Bravo ! ●

# « Osez la vulnérabilité ! »

Sandrine Porcher, formatrice, intervient auprès des professionnels dans leur relation aux enfants. Elle explique pourquoi les adultes ne doivent pas dissimuler leurs ressentis au prétexte de vouloir les protéger. Car les enfants ont un « scanner affectif » interne très puissant. Quoique nous fassions ou disions, ils ne sont pas dupes.



**LES PROFESSIONNELS PENSENT SOUVENT : « JE NE DOIS PAS MONTRER CE QUE JE RESSENS À L'ENFANT, ça ne le regarde pas »,** ou bien : *« Je ne veux pas risquer qu'il s'inquiète pour moi, c'est moi l'adulte »*. Oui, c'est vous l'adulte. Nous sommes d'accord sur le fait que vous êtes responsable de la qualité de la relation avec les jeunes et que vous êtes garant de leur sécurité affective. Pourtant, lorsqu'ils perçoivent vos états internes et que vous leur faites croire que tout va bien, vous leur envoyez des signaux contradictoires.

En effet, si l'enfant vient vers vous parce qu'il pressent que quelque chose ne va pas, qu'il vous le signifie par un contact, un regard ou une question et que vous l'assurez que tout va bien, vous lui transmettez l'idée que son scanner affectif est défectueux et qu'il ne peut donc pas s'y fier. Car il a confiance en vous et va donc vous croire. En grandissant, il apprend à ne plus écouter ses intuitions, sa petite voix intérieure et, devenu adulte, se retrouvera parfois dans des situations qui ne lui conviennent pas alors que, depuis le début, il sentait bien que quelque chose clochait.

## PRÉVENIR AU LIEU DE TAIRE

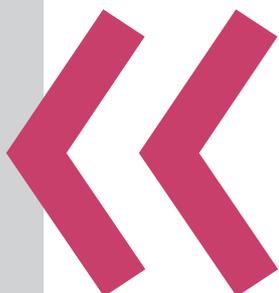
Il est également fréquent d'entendre : *« Quand j'arrive au travail, les problèmes de la maison doivent rester à la maison. »* Bien évidemment, il ne s'agit pas de s'épancher auprès de vos collègues ou des jeunes sur vos soucis. Si vraiment vous ne vous sentez pas bien, sans doute est-il préférable de prendre un congé, le temps de retrouver la stabilité nécessaire à la réalisation de vos missions. Si vous choisissez d'aller travailler, c'est que vous estimez pouvoir « faire avec ». Alors pourquoi agir comme si tout allait bien ? Qu'est-ce qui vous empêche de prévenir vos collègues (et même les enfants) que vous traversez un moment difficile, que vous êtes plus fatigué que d'habitude et que vous risquez de vous montrer moins patient, plus irritable et que donc vous aurez sans doute besoin de leur soutien. Ce type de message de prévention vous permettra de vous sentir moins sous pression et vos collègues sauront que les causes de vos réactions sont exté-

rieures. Ils pourront mieux accueillir votre manque de patience et vous proposer de prendre le relais sans se sentir eux-mêmes agacés. Quant aux enfants, ils sentiront que vous êtes « vrai » et qu'ils peuvent donc vous faire confiance. Vous ne pouvez pas empêcher le personnel de s'immiscer dans le professionnel. Faisons bien la différence entre le personnel et le privé. Le privé concerne vos expériences de vie en dehors du travail, votre intimité, et cela ne regarde que vous. Le personnel concerne vos émotions, et cela impacte forcément votre relation aux autres. Alors finalement, qui cherchez-vous vraiment à protéger ? Les jeunes ou vous-même ? Ces derniers peuvent très bien s'accommoder de vos vulnérabilités, à partir du moment où vous en prenez la responsabilité sans leur faire porter.

## BAS LES MASQUES

Oui, vous êtes l'adulte et l'éducateur, mais vous n'avez pas besoin de porter un masque. Si vous vous contentez de jouer un rôle, vous ne pouvez pas être pleinement présent à la relation à l'autre. Si vous craignez vos émotions, vous serez moins disponible pour accueillir et accompagner les siennes, de peur qu'elles ne réveillent les vôtres. Imaginez qu'un enfant vous confie son inquiétude face au cancer de sa mère. Vous savez qu'elle est gravement malade et ses pleurs vous touchent. Vous sentez vos propres larmes monter et, à cet instant, tentez de les contenir. Votre énergie se trouve alors focalisée sur le maintien d'une attitude que vous estimez appropriée. Mais, de ce fait, vous n'êtes plus disponible pour l'écouter vraiment. Vous faites de votre mieux pour lui cacher et risquez d'avoir en réponse du type : *« Ne t'inquiète pas, ça va aller »*, en souhaitant passer vite à autre chose.

Ce n'est pourtant pas ce que l'enfant a besoin d'entendre à ce moment-là. Mais comme il a envie de vous croire et qu'il sent que son émotion vous met mal à l'aise, il va lui aussi tenter de contenir ses larmes. Chacun met toute son énergie à refouler ce qu'il ressent et repart en faisant bonne figure, comme si de rien n'était. En refusant de vous connecter à vos états internes, vous avez raté le contact avec lui et l'avez finalement, sans le vouloir, privé d'un moment de



**SANDRINE PORCHER,**

coach parental, formatrice, auteure de « Parentalité. Se libérer des pièges liés à son éducation » (éd. Chronique sociale).

partage libérateur. Il s'agit de laisser l'émotion vous traverser afin d'être en mesure d'accueillir pleinement la sienne : *"Tu t'inquiètes pour ta maman et c'est bien normal. Je suis touché par ce que tu vis. Je suis là pour toi."*

L'empathie est un soutien puissant à la relation d'aide. Qu'est-ce qui nous pousse donc à vouloir cacher nos états internes ? La pudeur, sans doute. La croyance selon laquelle la vulnérabilité est une faiblesse et que l'adulte doit se montrer fort pour l'enfant beaucoup plus certainement... Et si le courage et la force se situaient plutôt du côté de l'authenticité ? Et si, au lieu de faire croire aux plus jeunes que l'adulte sait, qu'il est infaillible, nous osions être nous-même en assumant nos besoins, nos limites et nos émotions ? Et si nos attitudes devenaient modélisables pour les plus petits ?

### L'EXEMPLARITÉ

L'enfant apprend beaucoup en observant et en imitant. Chaque fois que vous êtes capable de poser des mots sur ce que vous ressentez, chaque fois que vous prenez soin de vous dans la relation, tout en tenant compte de lui, vous lui montrez qu'il est possible de se prendre au sérieux et de vivre une relation saine et équilibrée. Si le nourrisson mérite qu'on fasse passer ses besoins avant les nôtres, il va progressivement apprendre à différer ses pulsions pour composer avec le monde qui l'entoure. Ce dont il a le plus besoin pour cela, c'est d'un adulte fiable sur lequel il sait pouvoir s'appuyer. Cette fiabilité est liée à votre congruence, c'est-à-dire à votre capacité d'être, aussi souvent que possible, en accord entre ce que vous pensez, dites, ressentez et faites. Nous parlons également d'"alignement intérieur".

Ainsi, si vous vous sentez agacé ou démuni face au comportement d'un petit, exprimez-le de manière simple, sans juger ni critiquer ses agissements.

Par exemple, plutôt que de dire : *"Je t'ai déjà dit de ne pas grimper sur ce meuble, tu es pénible à la fin !"*, préférez : *"Tu te souviens, je ne veux pas que tu grimpes sur ce meuble. Je suis fatigué de te le répéter."* Et accompagnez-le vers un espace dans

lequel il pourra assouvir son besoin de bouger. Et s'il vous sent fâché et vous sourit alors que vous exprimez votre mécontentement, c'est juste un moyen pour lui de revenir à une relation agréable, ce qu'il a appris quand il a découvert le rôle du sourire social. Il ne se moque pas de vous, ni ne vous provoque. Il a compris depuis bébé que lorsqu'il souriait, il obtenait en général un sourire en retour.

Au contraire, lorsque vous vous énervez, n'ayant pas de mauvaise intention, il ne comprend pas votre réaction et peut donc avoir tendance à reproduire le comportement contre lequel vous luttez, non pour s'opposer, mais pour vérifier ce qui se passe. Et tant qu'il n'aura pas une réponse congruente pour le rassurer, il risque de recommencer. En effet, lorsque vous vous agacez, vous n'êtes plus aligné à l'intérieur et vous n'êtes donc plus stable, ni fiable. L'enfant vous bouscule et vous vous trouvez déstabilisé, déséquilibré, ce qui l'insécurise. Et en grandissant, il apprendra que ce sourire, qu'il souhaitait réparateur, provoque des réactions d'opposition et alimente un jeu relationnel dominant-dominé qu'il n'aura pas envie de perdre.

Bien évidemment, il est impossible d'être en permanence congruent. L'exemplarité n'est pas la perfection. Et il ne s'agit vraiment pas de culpabiliser quand vous n'y parvenez pas.

Pour autant, il semble important de comprendre les enjeux de la congruence dans la qualité de l'interaction et de la viser comme un objectif. Et chaque fois que vous la ratez, vous pourrez revenir après coup sur ce qui s'est passé, vous excuser si vous en éprouvez le besoin, et surtout prendre la responsabilité de la qualité de l'interaction et de la relation. Ainsi, vous lui apprenez que l'erreur est humaine, que nous sommes tous faillibles et vulnérables et que cela n'empêche pas de se montrer courageux, digne, humble et empathique. S'autoriser à être soi, sans faux-semblants, sans non-dits est très libérateur.



Pour aller plus loin : [debat.ash@info6tm.com](mailto:debat.ash@info6tm.com)



## COMMENT RENDRE LE SECTEUR PLUS ATTRACTIF ?

### L'organisation en jeu

**AU SOMMAIRE**

- ➔ ÉTAT DES LIEUX
- ➔ SUR LE TERRAIN
- ➔ MISE EN PERSPECTIVE



Pour en savoir plus sur les numéros déjà parus et offres d'abonnements, rendez-vous sur la **boutique en ligne** du site [www.ash.tm.fr](http://www.ash.tm.fr)



## À BOCALOCA, L'INSERTION PASSE AU VERT

A Troyes, l'association Aurore a lancé, en novembre 2022, l'atelier chantier d'insertion Bocaloca. Cette conserverie de fruits et légumes entend lutter contre le gaspillage alimentaire et insérer professionnellement des personnes très éloignées de l'emploi.

### APRÈS DES ANNÉES DE RÉFLEXION, LE PROJET A ENFIN VU LE JOUR.

Forte de l'expérience du restaurant d'insertion Kantinetik, ouvert en 2018, l'association Aurore, qui accompagne des personnes en situation de précarité ou d'exclusion vers un retour à l'emploi, a lancé, en novembre 2022, Bocaloca, une conserverie de fruits et légumes. Située dans un tiers-lieu entrepreneurial, Le Rucher créatif, en plein centre de Troyes (Aube), cette entreprise ambitionne de lutter contre le gaspillage alimentaire. « Toutes les matières premières sont fournies par des producteurs situés à moins de 150 km de la conserverie, assure Jill Teboul, la cheffe de projet. Nous achetons leurs surplus pour les cuisiner, les transformer et les stériliser dans des bocaux en verre. » Plusieurs recettes sont ensuite proposées à la vente : tartinables pour l'apéritif, plats mijotés (céréales, légumineuses), compotes ou encore veloutés.

Une démarche vertueuse car, comme l'explique Marie-Laure Bouchot, encadrante technique à Bocaloca, « l'an dernier en Champagne-Ardenne, 4 000 tonnes de carottes ont été jetées ». En plus d'une visée écologique et anti-gaspillage, Bocaloca est aussi un chantier d'insertion qui accompagne des personnes qui très éloignées de l'emploi. A ce jour, l'entreprise a embauché huit salariés en CDD d'insertion et deux autres recrutements sont en cours. Ils sont tous rémunérés au Smic horaire pour 26 à 30 heures de travail

hebdomadaire. « Il n'y a pas de profil type. Les seuls critères d'éligibilité sont ceux du CDD d'insertion, à savoir être un jeune de moins de 26 ans en difficulté, être au RSA, demandeur d'emploi de longue durée, travailleur en situation de handicap ou ancien détenu », détaille Aurore Tchernomoroff, la conseillère en insertion professionnelle. « Certains étaient sans activité depuis quatre à six ans, souligne Marie-Laure Bouchot. Mon rôle est de leur (ré)enseigner les savoir-faire et savoir-être professionnels. Aucun n'avait d'expérience en cuisine, nous leur enseignons les règles d'hygiène, l'agroalimentaire, la vente, la maintenance et la logistique. »

### AIGUISER LA CURIOSITÉ

Sur le terrain, les salariés sont polyvalents. « Entre la découpe de légumes, la création de recettes, la mise en bocaux, la vaisselle et le nettoyage de la cuisine, ils effectuent une tâche différente, affirme Jill Teboul. C'est une volonté d'aiguiser leur curiosité mais surtout de générer de l'entraide. » « Eloignées de l'emploi depuis très longtemps, ces personnes ont souvent des "manques". Notre objectif est donc de les accompagner au mieux pour qu'ils obtiennent un emploi pérenne », résume Aurore Tchernomoroff. Outre les ateliers CV, l'inscription au permis de conduire ou à des cours de français, la conseillère d'insertion professionnelle les oriente dans leurs démarches professionnelles. « Il y a autant de projets que de salariés : l'un veut ouvrir un food-truck, une autre faire du service à la personne », confie-t-elle. Financé, entre autres, par l'Etat au titre du fonds départemental d'insertion, le conseil départemental de l'Aube et la fondation Biocoop, le dispositif coûte 365 000 € par an. S'il n'en est qu'à ses débuts, à terme, Bocaloca développera trois offres : une prestation sous marque blanche à destination des maraîchers locaux ; la transformation de légumes, fruits et légumineuses sous la marque Bocaloca et la transformation de légumes et production de pavés végétaux à destination des établissements scolaires ou accueillant du public (comme les Ehpad) afin de se conformer à la loi « Egalim » (1) : avoir un minimum de produits locaux, bio et végétaux dans les cantines collectives. ●

MAXIME RICARD



DR

(1) Voir ASH n° 3273 du 9-09-22, p. 28.

# LE TRAVAIL SOCIAL MINÉ PAR LE RACISME AUX ÉTATS-UNIS

Une étude menée par la « Coalition des travailleurs sociaux noirs », financée par l'université du Tennessee, pointe la double discrimination subie par ces derniers depuis la crise sanitaire. Tout en soulignant les limites de l'approche « diversitaire », en vogue outre-Atlantique.

## DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ÉPUIÉS PHYSIQUEMENT ET MORALEMENT

après une explosion de leur charge de travail liée à l'épidémie de Covid-19 : à ce constat devenu banal, illustré par des études menées au Royaume-Uni, au Canada ou encore en Allemagne, la « Coalition des travailleurs sociaux noirs » entend inclure une dimension raciale. Créée en 2018 par l'université du Tennessee et dirigée par Carmen Reese Foster, l'association vient de publier une enquête qualitative réalisée auprès d'une centaine de professionnels afro-américains, afin d'illustrer les discriminations spécifiques subies par ces derniers. « *En tant que professeure adjointe de pratique en travail social et directrice générale de la coalition, j'ai estimé qu'il était nécessaire d'évaluer comment les travailleurs sociaux noirs ont été touchés par la pandémie de Covid-19 et les tensions raciales accrues* », justifie Carmen Reese Foster dans les colonnes du site [theconversation.com](https://theconversation.com).

Selon cette dernière, des mesures d'écoute et d'accompagnement spécifiques auraient dû être mises en place, à l'heure où l'assassinat brutal de George Floyd par un policier blanc, à l'été 2020, mettait en lumière l'existence d'un « racisme systémique » censé imprégner toutes les strates de la société : « *Les gens ont protesté. Les livres contre le racisme sont devenus des best-sellers. Les emplois liés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion ont augmenté de 55 % et les 50 plus grandes entreprises publiques américaines se sont engagées à verser 49,5 milliards de dollars pour s'attaquer aux problèmes de justice raciale.* »

## HYPOCRISIE ET APPROCHE COSMÉTIQUE

Dans ce contexte, le rapport s'étonne que les travailleurs sociaux afro-américains aient eu à subir certaines formes de racisme, à l'instar de ce « *répondant noir* » se plaignant d'un « *collègue blanc nonchalant et dédaigneux* » lors d'une conversation au sujet des manifestations raciales, ou de cet autre répondant expliquant que son « *superviseur de*

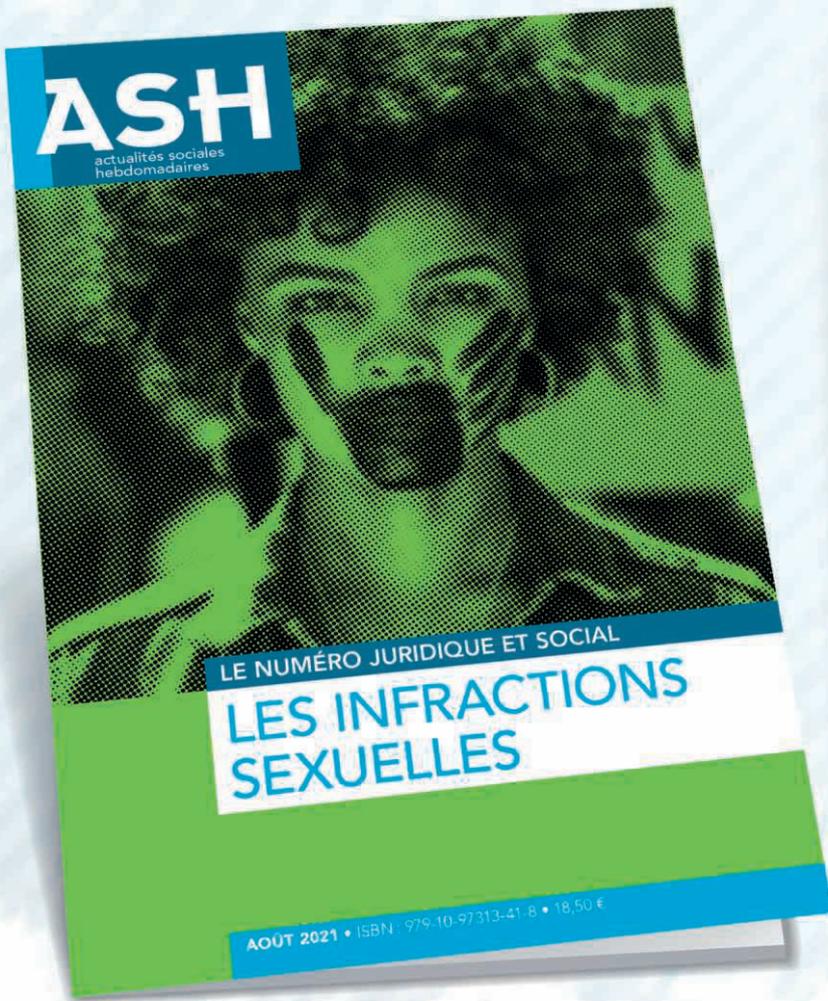


*travail social blanc n'offrait aucun type de soutien en matière de santé mentale* ».

Si l'étude peine à mettre en lumière de réelles pratiques racistes au sein de la communauté des travailleurs sociaux – ses constats rejoignant d'autres rapports similaires, notamment sur l'absence ou la faillite des soutiens hiérarchiques –, Carmen Reese Foster souligne à raison l'hypocrisie et le caractère cosmétique des politiques « diversitaires » mises en place aux États-Unis depuis l'été 2020. « *Les leaders de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, qui ont été embauchés par vagues pour aider les entreprises à atteindre une main-d'œuvre ethniquement équilibrée après le meurtre de George Floyd, sont progressivement éliminés, laissant les experts pré-occupés par le fait que le discours des entreprises sur l'impact du changement à l'œuvre n'était que des mots creux* », relève une enquête publiée par NBC News le 27 février dernier.

En clair, les grandes entreprises qui avaient recruté à grand renfort de publicité des personnes noires présentées comme des « *leaders de la diversité, de l'équité et de l'inclusion* » s'en débarrassent aujourd'hui à bas bruit. Tandis que les postes à responsabilité de ces mêmes leaders demeurent majoritairement occupés par des blancs : en 2023, toujours selon NBC News, l'Amérique, hantée par la question raciale et obsédée par les statistiques ethniques, ne compterait que 3,8 % d'employés noirs parmi les « *chefs de la diversité* », contre 76,1 % pour les blancs. ●

ÉTIENNE CASSAGNE



NUS113418\_P\_A\_09-21

## Notre nouveau numéro juridique

L'incrimination des infractions sexuelles examinées dans le présent numéro a pour principal objet la protection de la liberté sexuelle de chacun.

La libération de la parole des victimes d'abus sexuels et la meilleure prise de conscience sociétale de l'ampleur et de la gravité de ses abus se sont traduites par de nombreuses interventions législatives destinées à élargir les incriminations et à en renforcer la répression.

Infractions de viol et d'agression sexuelle, protection des victimes mineures et réponses pénales selon l'âge, circonstances aggravantes, infractions assimilées aux agressions sexuelles, atteintes à la vie privée à connotation sexuelle, violences à caractère sexuel... Un tour d'horizon sur les principales actualités législatives, tant de procédure pénale que de droit pénal de fond, en matière d'infractions sexuelles.

- **Protection de la liberté sexuelle :** sadomasochisme et liberté sexuelle ; prostitution et liberté sexuelle
- **Infractions sexuelles, une préoccupation législative renforcée :** infractions sexuelles et procédure pénale ; infractions sexuelles et droit pénal de fond
- **Viol et agression sexuelle :** un élément constitutif commun : l'absence de consentement ; éléments constitutifs propres : distinction selon le type de contact physique ; répression et circonstances aggravantes
- **Infraction sexuelle commise sur un mineur :** viol, agression sexuelle et atteinte sexuelle sur mineur ; autres infractions sexuelles commises contre les mineurs
- **Infractions assimilées aux agressions sexuelles :** administration de substances en vue de commettre un viol ou une agression sexuelle ; exhibition sexuelle ; harcèlement sexuel et harcèlement de rue ;
- **Influence de la connotation sexuelle sur les infractions de droit commun :** atteintes à la vie privée à connotation sexuelle ; violences à caractère sexuel



## BON DE COMMANDE

À retourner avec votre règlement à ASH PUBLICATIONS - Service VPC - 23 rue Dupont-des-Loges - 57000 Metz - Tél. 01 40 05 23 15

VPCAP00056

**Veillez m'adresser l'(les)exemplaire(s) suivant(s) des numéros juridiques ASH**  
(Cochez le(s) numéro(s) choisi(s) et indiquez le nombre d'exemplaires).

<input type="checkbox"/> Les infractions sexuelles (07/2021)	18,50 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13418
<input type="checkbox"/> L'aidance (04/2021)	18,50 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13349
<input type="checkbox"/> Refus de soins (01/2021)	18,50 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13432
<input type="checkbox"/> La médiation animale (09/2020)	18,50 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13388
<input type="checkbox"/> Le droit d'asile (Édition 2020) (07/2020)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13371
<input type="checkbox"/> La protection des majeurs vulnérables (Édition 2020) (01/2020)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13364
<input type="checkbox"/> La protection de l'enfant (06/2019)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13357
<input type="checkbox"/> Maltraitements (04/2019)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13333
<input type="checkbox"/> Le particulier employeur (12/2018)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13159
<input type="checkbox"/> La contention, droits et limites (09/2018)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13142
<input type="checkbox"/> Le soutien aux proches aidants (07/2018)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13135
<input type="checkbox"/> Le traitement du surendettement des particuliers (03/2018)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13128
<input type="checkbox"/> Le partage d'informations dans le champ social et médico-social (12/2017)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13104
<input type="checkbox"/> La vie affective et sexuelle en ESSMS (09/2017)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13103
<input type="checkbox"/> Les droits des personnes démunies (06/2016)	17,35 € x <input type="text"/> ex.	2ASH35069
<input type="checkbox"/> La scolarisation et la formation des élèves et des étudiants en situation de handicap (2 <sup>e</sup> édition) (12/2015)	16,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH35067
<input type="checkbox"/> Violences conjugales et familiales (09/2015)	16,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH35066
<input type="checkbox"/> L'insertion par l'activité économique (06/2015)	16,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH35065

Retrouvez les autres grands thèmes des politiques sociales dans les numéros juridiques disponibles sur la boutique.

[www.ash.tm.fr](http://www.ash.tm.fr)

M.  Mme

Nom .....

Prénom .....

Établissement .....

Fonction .....

Adresse:  Personnelle  Professionnelle

.....

.....

Code postal

Ville .....

Tél.

E-mail .....

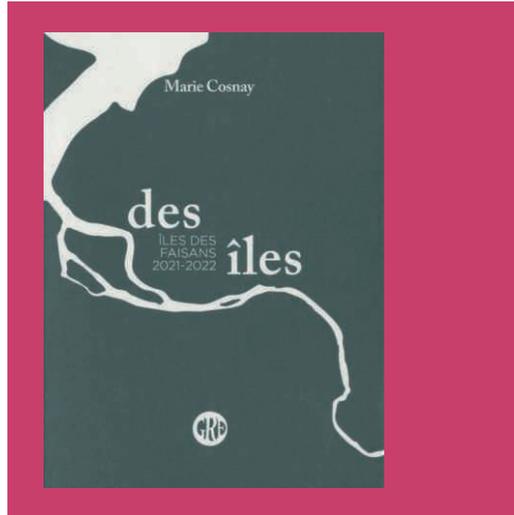
Je joins mon règlement, soit un total de ..... € TTC + 0,01 € de frais d'envoi par exemplaire commandé et par chèque à l'ordre de ASH PUBLICATIONS ; je recevrai une facture acquittée.

\* TVA : 5,5 % incluse. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

## EXIL RÉCITS DE DEUIL

**« JE PENSE QUE SI JE FAIS RÉCIT  
AUJOURD'HUI DE MES ENQUÊTES  
AUTOUR DES PAROLES DES MIGRANTS,**

et de ce qu'on fabrique aux frontières, c'est parce que ça nous dépasse et que c'est urgent », expliquait Marie Cosnay en 2021 sur France Culture. Son deuxième volume de *Des îles* témoigne des violences et des drames qui se déroulent aux portes de l'Europe. En l'occurrence sur l'île des Faisans et le fleuve Bidassoa, à la frontière franco-espagnole. Son livre commence avec l'histoire de Souleyman, rescapé d'un naufrage dans l'océan où de nombreux exilés ont trouvé la mort. « On cherche des gens, c'est devenu une habitude. Quand le corps est sorti de l'eau, on cherche un nom. Puis une famille. Plutôt que des histoires : des dates, des traces, n'importe lesquelles », écrit la militante pour l'accueil des migrants. Au fil des pages, les histoires de corps repêchés s'enchaînent. Des corps marqués par la clandestinité, comme celui de Yaya, originaire d'Abidjan. Commence alors une longue enquête, faite de malentendus et de coïncidences, pour retrouver leurs familles restées au pays ou un proche déjà installé en France. Organiser l'enterrement ou le rapatriement. Éviter la corruption très fréquente... Grâce à sa cousine

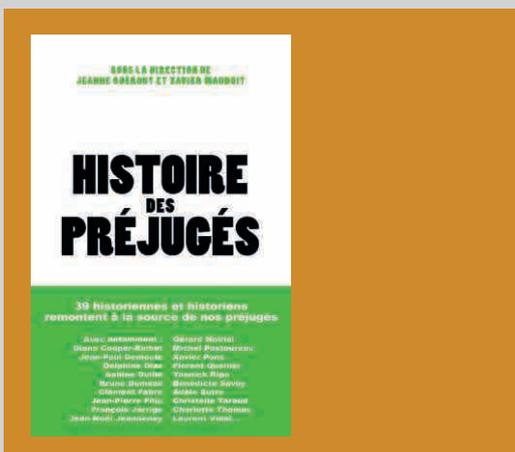


« *Des îles. Îles des Faisans 2021-2022* » - Marie Cosnay - Ed. de l'Ogre, 21 €.

vivant dans l'Hexagone, Souleyman, lui, voit sa demande d'asile jugée recevable, conformément aux accords de Dublin. Marie Cosnay accompagne les exilés dans leurs cauchemars administratifs, collectionne les actes de naissance, les papiers utiles ou pas... A travers ses mots, c'est l'absurdité de la politique d'immigration européenne, ce qu'elle fait aux individus, qu'elle décrit. Les morts hantent son texte. Les enfants aussi, souvent victimes de la traite ou orphelins quand leurs parents sont perdus en mer. Une association suisse, Service social international, qui s'occupe du rétablissement des liens familiaux, se paie sur le malheur : pour retrouver la parenté, elle établit un devis par enfant. L'escroquerie n'a pas de frontières. Entre enquête de terrain et récit documentaire. ●

BRIGITTE BÈGUE

➔ « *Histoire des préjugés* » - Sous la direction de Jeanne Guérout et Xavier Mauduit - Ed. Les Arènes, 24 €.



## STÉRÉOTYPES CONSTRUCTION ET DÉCONSTRUCTION

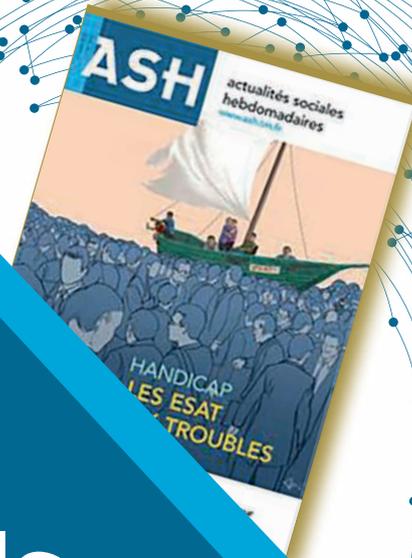
**LES PAUVRES VIVENT SUR LE DOS DES RICHES, LES IMMIGRÉS VEULENT ISLAMISER L'EUROPE,** les Chinois sont fourbes, les noirs sentent fort, les femmes sont hystériques, les Gaulois sont râleurs...

Choisir une approche historique pour lutter contre les préjugés, tel est le parti pris d'une quarantaine d'historiens. Leur ouvrage *Histoire des préjugés*, déconstruit 50 croyances et invite à la réflexion sur nos modes d'appréhension et de considération de l'« autre ». Les auteurs y démontrent que, de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle, « ces préjugés qui perdurent dans nos sociétés sont le fruit, pourri, d'une longue histoire ». Et ce, en dépit du contexte qui les a vus naître, puisque fondés sur l'ignorance, la rumeur, l'apparence ou la différence. Si personne n'est épargné, pourvu qu'on appartienne à un groupe racial, sexuel, social, familial ou complotiste, « il ne faut pas minimiser le danger : il s'agit d'opinions si profondément ancrées et répandues qu'elles peuvent tuer à force de stigmatiser ». ●

FLORA PEILLE

Vous cherchez  
un job dans le secteur  
social et médico-social ?

Utilisez les  
bons outils...



N'attendez plus,  
Créez votre espace candidat.

www.ash.tm.fr

- + de 60 ans d'expertise**  
sur l'emploi dans la filière
- + de 500 offres d'emploi**  
en ligne
- + de services**
  - CVthèque
  - Alerte mail
  - Géolocalisation
  - Suivi de candidature...



**Contact**01 81 69 80 45 - 01 81 69 80 38  
[ash-annonces@info6tm.com](mailto:ash-annonces@info6tm.com)[www.ash.tm.fr](http://www.ash.tm.fr)**PRESSE  
INTERNET**

**Consultez nos offres  
d'emploi  
quand vous voulez  
où vous voulez  
sur :**

[www.ash.tm.fr](http://www.ash.tm.fr)**DIRIGER - ENCADRER  
FORMER**

78

**L' Axe Majeur Association Tutelaire de Mantes**  
recrute :

**UN RESPONSABLE D'ÉQUIPE (H/F)**

CDI - Temps plein

**Mission :** Superviser une équipe de 19 MJPM concernant le suivi des situations ainsi que la gestion patrimoniale.

**Profil :** Formation de niveau 2 en droit, travail social ou sciences humaines.

Candidatures + CV par mail à :  
[a.peraldi@laxemajeuratm.fr](mailto:a.peraldi@laxemajeuratm.fr)

N° 141238500

85



**Département de la Vendée** recrute :

**UN RESPONSABLE DES  
TERRITOIRES (H/F)**

Emploi permanent - Temps plein  
**Dès que possible**

**Mission :** Sous la responsabilité du chef de service de l'Aide Sociale à l'Enfance, vous assurez l'encadrement des Responsables Juridiques et Administratifs et des Responsables Techniques et Éducatifs. Vous êtes garant(e) de la mise en oeuvre du dispositif de protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire vendéen avec le souci quotidien de l'harmonisation des pratiques et des procédures.

Merci de nous adresser, votre dossier de candidature par mail : [virginie.bouhier@vendee.fr](mailto:virginie.bouhier@vendee.fr) avec votre CV et une lettre de motivation.

N° 141228600

34

**Le Conseil Départemental de l'Hérault** recrute :

**UN DIRECTEUR (H/F)  
de la maison d'enfant à caractère social,  
Marie Caizergue**

Elle est composée de 2 services d'accueil (collectif / individuel), 1 service d'accompagnement personnalisé, 1 atelier de remobilisation et d'insertion pour un total de 130 places.

CV et LM par mail : [recrutement@herault.fr](mailto:recrutement@herault.fr)  
avec la référence suivante : SD\_1281

N° 141239900

**01 81 69 80 45  
01 81 69 80 38  
03 57 84 02 90**

82



**L'ESSOR** - [lessor.asso.fr](http://lessor.asso.fr) - Association reconnue d'utilité publique, engagée dans l'action sociale et médico-sociale depuis 1939, 45 établissements et services, 1 100 salariés, recrute pour l'association AGERIS82, sous mandat de collaboration, située à Castelsarrasin (82) regroupant un SAVS de 40 places, un SAMSAH de 14 places, un ESAT de 47 places, un habitat inclusif de 10 places et une entreprise adaptée :

**UN DIRECTEUR (H/F)**

CDI - CCN66 - Cadre classe I niveau I  
**À pourvoir en juin 2023**

**Mission :****Dans le cadre du projet associatif**

- Vous êtes le garant du projet institutionnel du dispositif dans ses dimensions médico-sociale, managériale, et gestionnaire (budget global de 3,3 millions d'euros, 30 salariés).
- Vous animez l'équipe de direction (1 directeur adjoint et 2 adjoints de direction) et contribuez à la valorisation des compétences et des méthodes des équipes pluridisciplinaires.
- Vous bénéficiez de larges subdélégations pour conduire votre mission et inscrivez votre action en cohérence avec les politiques mises en oeuvre par la direction générale.
- Vous soutenez et développez les objectifs du CPOM et l'accompagnement en dispositif.
- Cadre de direction de l'association, vous participez à la dynamique de L'ESSOR et aux travaux inter-établissements.

**Profil :**

Directeur présentant des expériences réussies d'encadrement et de direction d'établissement social ou médico-social, vous disposez d'une formation de niveau 1. Vous êtes sensibilisé au secteur associatif et à ses valeurs. Vous avez des compétences pour animer et concevoir des projets. Vous êtes un dirigeant ouvert sur le développement local et l'action partenariale de proximité.

Les candidatures, lettre de motivation et CV sont à adresser à G. Escaffre, Directeur Général - Courriel : [d.dupin@lessor.asso.fr](mailto:d.dupin@lessor.asso.fr)  
Courrier : L'ESSOR - Siège et direction générale - 79 bis rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine.

N° 141224600

**OFFRE  
SOURCING  
WEB**

**DIRIGER - ENCADRER  
FORMER**

47



L'ALGEEI recrute pour la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Notre Maison à Villeneuve-sur-Lot :

**UN DIRECTEUR (H/F)**

CDI - Temps plein  
Poste à pourvoir fin aout 2023

L'ALGEEI, association régionale privée à but non lucratif de 750 salariés comprenant 25 établissements et services sur le Lot-et-Garonne et un dans les Landes, intervient dans le champ du secteur social et médico-social. Fondée sur de vraies valeurs d'humanisme et de partage, l'ALGEEI accompagne les personnes vulnérables et développe des concepts innovants tels que DuoDay et KAPASS.

La MECS Notre Maison accueille majoritairement des mineurs et des jeunes majeurs, soit au titre de la protection administrative (Accueil Provisoire), soit dans le cadre de la protection judiciaire de l'enfance en danger, soit sur décision du magistrat pour enfants (Mesure d'Assistance Éducative) ou dans le cadre d'accueil en D.A.P. (Délégation d'Autorité Parentale), Pupilles ou Mineurs Non Accompagnés.

Implantée sur trois sites, Villeneuve-sur-Lot, Fumel et Tonneins, la MECS dispose actuellement de 62 places de mineurs et jeunes majeurs, 365 jours par an.

**Missions :**

Dans le cadre du projet associatif, sous l'autorité de la Présidente du Conseil d'Administration et de la Directrice Générale, le Directeur exercera, par délégation, les missions suivantes au sein de l'établissement :

**Administration générale :**

Élaborer et mettre en oeuvre le projet d'établissement. Organiser et coordonner l'activité de l'établissement. Assurer la bonne marche de l'établissement et le respect de la réglementation en vigueur en s'inscrivant dans une démarche générale de conduite du changement et d'amélioration des pratiques professionnelles. Garantir l'application des procédures élaborées par l'Association.

**Administration du personnel (53 salariés) :**

Recrutement du personnel en collaboration avec le service RH. Application des dispositions conventionnelles et réglementaires en Droit du travail. Animation des réunions CSE d'établissement. Contribution à la qualité de vie et au bien-être au travail des salariés ainsi qu'au développement de leurs compétences. Encadrement de l'équipe pluridisciplinaire.

**Administration financière :**

Préparation et suivi des budgets. Rapport d'activité.

**Profil :**

Formation supérieure Bac +5 (type Master 2, CAFDES...). Expérience significative sur des fonctions similaires de cadre de direction, de préférence dans des établissements sociaux et médico-sociaux. Connaissance des dispositifs et profils concernés. Capacité d'analyse et de conduite de projet. Sens de l'engagement, rigueur, adaptation. Maîtrise de l'outil informatique..

**Statut et Rémunération :**

Rémunération suivant CCN 51 + Indemnité. Reprise ancienneté et majoration cadre. Véhicule de fonction. Astreintes.

Adressez candidature **avant le 30 avril 2023** à : ALGEEI - Madame La Présidente - Agropole - Bâtiment Deltagro 3- BP 361 - 47931 Agen Cedex Ou par E-mail : [contact@algeei.org](mailto:contact@algeei.org)

N° 141235300

13

**La Chrysalide de Martigues** accompagne près de 450 personnes en situation de handicap mental dans 12 établissements et services et emploie 300 salariés. Nous recherchons dans le cadre d'un départ à la retraite début 2024 pour notre Siège Social situé à Istres :

**UN DIRECTEUR GÉNÉRAL  
D'ASSOCIATION (H/F)**

CDI - Temps plein

Poste à pourvoir fin 2023

**Mission :**

En vous appuyant sur les services du Siège composés du pôle comptabilité, RH et patrimoine, travaux, votre mission sera de :

- Conduire, animer, coordonner et organiser l'action de l'Association.
- Superviser et fédérer les directeurs(rices) des établissements dans la mise en oeuvre des projets des établissements.
- Conduire à leur terme les projets en cours (solution d'hébergement pour les travailleurs d'ESAT).
- Être force de proposition et moteur dans le développement de projets futurs répondant à l'évolution constante des besoins des personnes accueillies.
- Assurer la liaison permanente entre l'Association, le Siège et l'ensemble des établissements dans un souci de cohésion, d'ouverture et de dialogue.
- Diriger, animer le siège social et consolider son organisation.
- Conduire la gestion administrative, budgétaire, financière et patrimoniale.
- Coordonner la démarche d'évaluation, et conduire l'amélioration continue de la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.
- Conduire la politique RSE et QVT en lien avec la transition énergétique.
- Veiller au respect de la réglementation du travail, s'assurer de la gestion optimale des ressources humaines et du bon climat social dans un souci constant de partenariat avec nos instances représentatives du personnel.
- Développer le réseau de partenaires au niveau local et départemental et représenter l'Association auprès des financeurs, des instances administratives et techniques.
- Développer la communication et faire connaître les nombreux atouts de l'Association pour attirer et fidéliser les futurs collaborateurs et partenaires.

**Profil :**

- CAFDES ou diplôme de niveau 1 exigé.
- Une expérience significative de direction d'ESMS idéalement dans le champ du handicap est exigée.
- Vous avez développé des qualités de management et de rigueur.
- Vous savez rassembler et fédérer les équipes autour du projet associatif.
- Vous êtes attentif aux évolutions et êtes force de proposition.
- Vous partagez les valeurs humaines de notre Association et êtes attentif à la bienveillance et au bien-être tant des personnes accueillies que des professionnels.
- Vous partagez activement les valeurs RSE.

Le candidat devra accompagner son CV d'une note de 2 pages détaillant sa vision du poste de DGA et ce qu'il pense apporter à l'Association.

**Les candidatures sont à adresser à :**

Monsieur le Président, la Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos - 1A impasse des Cultes - 13800 ISTRES.

Ou : [recrutement@chrysalidegdf.com](mailto:recrutement@chrysalidegdf.com)  
au plus tard le 14/05/2023

N° 141241300

**ASH** [www.ash.tm.fr](http://www.ash.tm.fr)**ASH**actualités sociales  
hebdomadaires**PRESSE  
INTERNET****Recrutez avec  
les ASH**

- Pack d'annonces
- Outils de sourcing
- Espace recruteur...

**DIRIGER - ENCADRER FORMER**

33



APAJH Gironde recrute :

**UN RESPONSABLE CMPP RIVE GAUCHE (H/F)**

CDI - Temps plein  
28 août 2023

**Mission :** Les CMPP Rive Gauche, Bordeaux et le Teich accueillent des enfants et des adolescents sous forme ambulatoire. Ils proposent des diagnostics spécialisés en particulier dans les troubles du neurodéveloppement (Autisme, Dys, TDAH) et des interventions pour permettre une meilleure adaptation de l'enfant ou de l'adolescent au milieu familial, à l'environnement social et scolaire. Ces actions sont menées en partenariat avec l'école pour une meilleure inclusion scolaire. Les CMPP Rive gauche possèdent deux pôles neurodéveloppementaux (PND). Le responsable interviendra au sein des deux centres et participera à l'ouverture d'une antenne dans le Médoc.

Sous l'autorité du Directeur des établissements, et en lien avec les co-directeurs médicaux, les médecins consultants, le ou la Responsable a pour rôle principal l'encadrement de l'équipe médicosociale. **Il / elle aura pour mission :**

- L'organisation du travail, l'animation et le management quotidien de l'équipe médicosociale.
- L'organisation conjointe avec les médecins co-directeurs et les médecins consultants, de la prise en charge des enfants et adolescents dans les 2 CMPP et les relations avec les familles, en garantissant la cohérence de l'ensemble des interventions pluridisciplinaires.
- La participation à la mise en oeuvre des conditions de coopération entre les CMPP et les établissements scolaires.
- Le développement de la coopération avec les institutions scolaires : liaisons et appui aux équipes d'enseignants, interventions en classe.
- La participation au pilotage et à la mise en oeuvre du projet du service, ainsi qu'à la réflexion institutionnelle des deux centres.
- La participation active à la réflexion relative aux orientations stratégiques de l'APAJH Gironde. Il / elle assiste aux réunions du pôle CMPP de l'association.
- L'animation et la valorisation de la démarche qualité ainsi que la préparation des deux centres aux prochaines évaluations externes.
- Le développement du partenariat avec les acteurs du territoire dans le cadre de l'offre médicosociale.
- Il / elle participe au respect de la réglementation et des recommandations des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé, en particulier en matière d'accompagnement des enfants avec autisme ou avec d'autres troubles neurodéveloppementaux.

**Profil :**

- Titulaire d'une formation de niveau 2 dans le management de structure médicosociale, ou équivalent.
- Une formation initiale d'enseignant ou en sciences de l'éducation serait appréciée.
- Capacité à gérer une équipe et possédant une expérience de l'encadrement.
- Capacité à travailler en équipe et goût des dynamiques collectives.
- Sens du management, de l'organisation, du relationnel, de la négociation, exigé.
- Connaissance et expérience de l'accompagnement des personnes avec TND (Autisme DYS TDAH) souhaitées.

Adresser lettre de motivation et CV à M. Michel KEISLER, Directeur général, APAJH Gironde, 272 boulevard du Président Wilson - 33000 Bordeaux ou par mail : [siege@apajh33.fr](mailto:siege@apajh33.fr)

N° 141243800

**GÉRER - DÉVELOPPER**

91

Groupe Dynamique Embauche recrute :

**UN RESPONSABLE D'EXPLOITATION (H/F)**

CDI - Temps plein - Base CCNT 66 - **Rapidement**

**Mission :** Organisation générale, gestion d'équipe, conformité du circuit du linge, relation client de 2 blanchisseries d'insertion Nord Essonne.

**Profil :** Moniteur d'atelier - ETS - Technico commercial - Qualité.

Envoyer CV + lettre de motivation par mail : [rh@dynamique-embauche.fr](mailto:rh@dynamique-embauche.fr)

N° 141238200

**ACCOMPAGNER - ÉDUCUER AIDER**

78

Hôpital Porte Verte recherche :

**UN ASSISTANT SOCIAL (H/F)**

CDI à temps plein

**Missions principales :** Conseiller les personnes accueillies, les aider dans leurs démarches. Mettre en oeuvre toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par le patient et sa famille.

**Profil :** Diplôme d'État d'Assistant Social.

Pour postuler : [hpean@hopitalporteverte.com](mailto:hpean@hopitalporteverte.com), ou par courrier : HLPV - 6, av. Franchet d'Esperey - 78000 Versailles.

N° 141233500

**Contactez-nous :**

01 81 69 80 45 / 80 38  
03 57 84 02 90



**ASH**

Tour Maine Montparnasse  
Cedex 189

33, avenue du Maine  
75015 PARIS

[ash-annonces@info6tm.com](mailto:ash-annonces@info6tm.com)

**SOIGNER - RÉÉDUCUER RÉADAPTER**

74



Oppelia Thylac recrute :

**UN INFIRMIER (H/F)**

CDI - Temps plein  
Dès que possible

**Mission :**

Vous aimez travailler en transdisciplinarité selon le principe de subsidiarité, coopérer avec les usagers au sein d'une équipe, bénéficier de formations tout au long de l'année ou encore participer à la gouvernance, n'hésitez plus !

**Rejoignez Oppelia !**

Une association qui porte un engagement collectif sur des valeurs d'accompagnement des personnes au travers un mode égalitaire, une attention particulière à leurs droits, à leur liberté de choix et à leur pouvoir d'agir, en particulier au sein de l'association, de son fonctionnement et de ses services.

Les lits d'accueil médicalisés (LAM) sont des établissements médico-sociaux qui ont pour mission d'accueillir des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et chroniques, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prise en charge dans d'autres structures. Les LAM proposent un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire en proposant des soins médicaux liés à un accompagnement social.

La fiche de poste peut être envoyée sur demande.

**Profil :**

- Écoute et empathie.
- Sens du travail en équipe.
- Créativité et sens de l'initiative.
- Capacité à s'inscrire dans une organisation.
- Autonomie.

**Organisation du poste :**

**- Lieu de travail :**

LAM , 340 route de Folliet - 74290 Alex

**- Rémunération :**

En fonction de l'ancienneté suivant les critères de la CCN 1966

**- Volume horaire :** Temps plein, travail un WE sur 2. 2 postes de journée, 2 postes de soirée et 2 postes de nuits exclusivement. Travail sur 4 jours roulement sur 2 semaines. Les plannings exacts peuvent être envoyés sur demande.

**Avantages :**

- 5 semaines de congés payés + 18 jours de congés trimestriels.
- Plan de formation.
- Mutuelle.
- Chèques vacances.
- Chèques cadeau.
- Tickets restaurant.
- Prime vélo.
- Télétravail possible suivant les postes.

Possibilité de CDD (minimum 4 mois).

Dans la mesure du possible, les horaires peuvent être adaptés afin de concilier aisément vie privée et vie professionnelle.

Envoyer CV et lettre de motivation à l'attention de Laurine Narboux par mail à : [lnarboux@oppelia.fr](mailto:lnarboux@oppelia.fr)

N° 141237400



# d'offres d'emploi

sur  
[www.ash.tm.fr](http://www.ash.tm.fr)

## UN COORDINATEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE (H/F)

LE SAMU SOCIAL DE PARIS (75)

Réf. 141213400



## UN TRAVAILLEUR SOCIAL (H/F)

MAIRIE DE CACHAN (94)

Réf. 141212300



## UN TRAVAILLEUR SOCIAL (H/F)

CCAS DE LA VILLE DE CHAVILLE (92)

Réf. 141203500



## UN PSYCHOLOGUE (H/F)

APPRENTIS D'AUTEUIL MAYOTTE (976)

Réf. 141220500



## UN ORTHOPHONISTE (H/F)

AEI (02)

Réf. 141201100



## UN CHEF DE SERVICE ÉDUCATIF (H/F)

CESAP (78)

Réf. 141225900



## UN DIRECTEUR (H/F)

ATMP (76)

Réf. 141226300



## UN TRAVAILLEUR SOCIAL POLYVALENT (H/F)

LE DÉPARTEMENT DU LOT ET GARONNE (47)

Réf. 141200900



## UN RÉFÉRENT HANDICAP (H/F)

CCAS DE LA VILLE DE CHAVILLE (92)

Réf. 141226900



## UN ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (H/F)

LE DÉPARTEMENT DU TARN ET GARONNE (82)

Réf. 141235600



## UN PSYCHOLOGUE (H/F)

APPRENTIS D'AUTEUIL MAYOTTE (976)

Réf. 141228200



## UN ASSISTANT ADMINISTRATIF LIGNE D'ÉCOUTE 3919 (H/F)

SOLIDARITÉ FEMMES 3919 (75)

Réf. 141241600



## UN ÉCOUTANT TÉLÉPHONIQUE (JOUR) LIGNE D'ÉCOUTE 3919 (H/F)

SOLIDARITÉ FEMMES 3919 (75)

Réf. 141241800



## UN ÉCOUTANT TÉLÉPHONIQUE (NUIT) LIGNE D'ÉCOUTE 3919 (H/F)

SOLIDARITÉ FEMMES 3919 (75)

Réf. 141242000



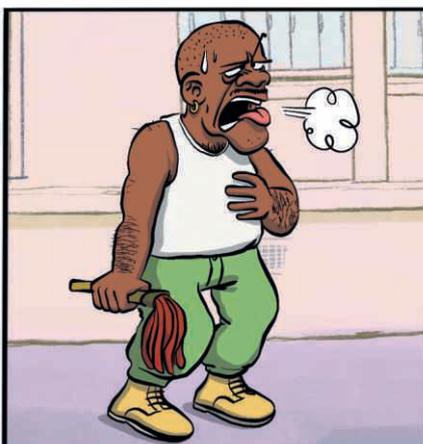
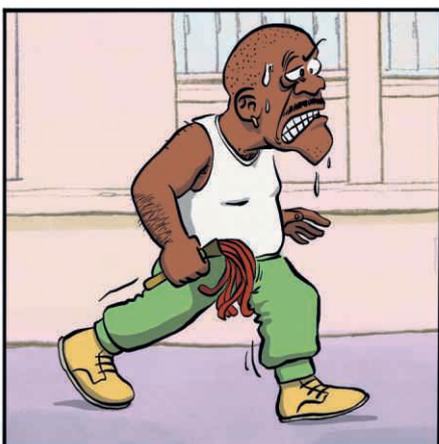
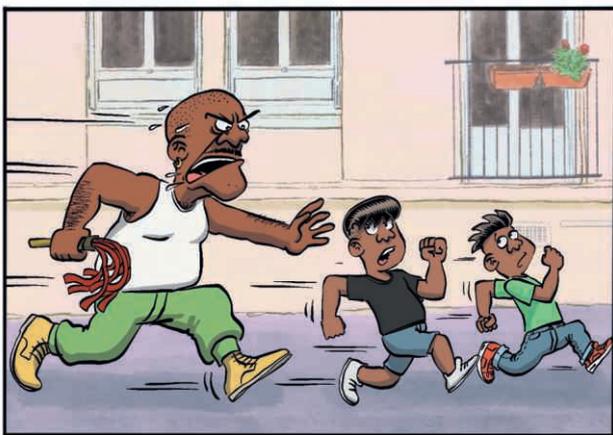
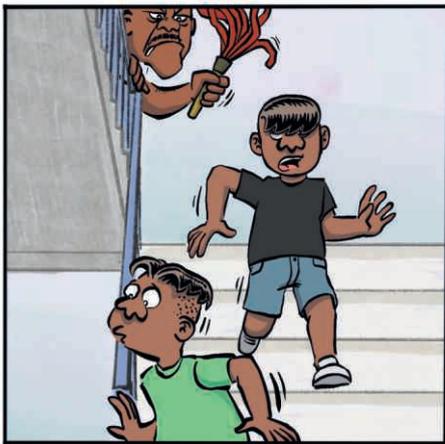
## UN DIRECTEUR ADJOINT (H/F)

ARI (13)

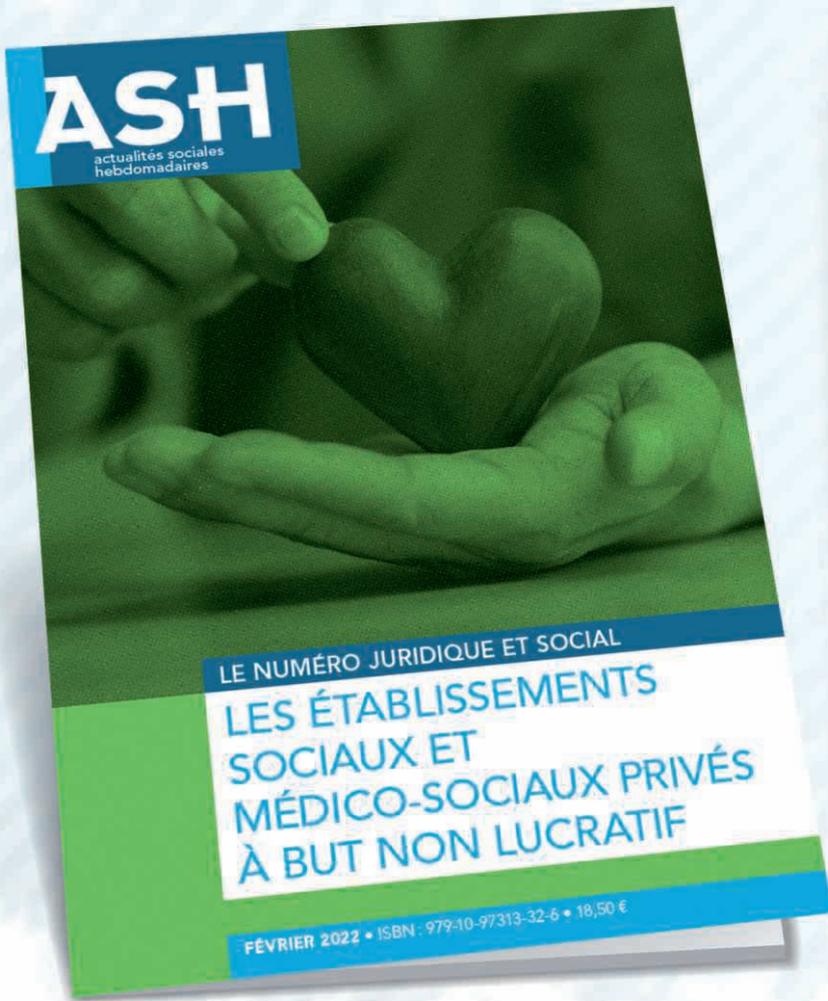
Réf. 141242200



MIGNONNERIE



2evo



## Notre nouveau numéro juridique

Le secteur social et médico-social englobe différents types de structures qui peuvent relever tant du domaine public que du domaine privé.

Ce numéro distingue et présente les institutions sociales et médico-sociales privées à caractère lucratif ou non lucratif qui vont servir de support juridique aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ; les établissements privés sociaux et médico-sociaux à but non lucratif soumis à un encadrement fixé par le CASF.

Un chapitre est consacré aux outils à mettre en œuvre au niveau de l'établissement dans l'organisation de leur fonctionnement comme dans ses relations avec les usagers.

Leurs développements s'intéresseront de manière plus détaillée à certains types d'établissements privés à but non lucratif comme les EHPAD, les IME et les ESAT.

### Les institutions du secteur social et médico-social.

**Place des ESMS privés à but non lucratif :** Institutions sociales et médico-sociales ; Établissements sociaux et médico-sociaux ; Services sociaux et médico-sociaux

**L'encadrement des établissements privés sociaux et médico-sociaux à but non lucratif :** Droit de créer un établissement privé à but non lucratif ; Évaluation des ESMS ; Contrôle des ESMS ; Financement des établissements privés à but non lucratif et généralisation des CPOM

**Le fonctionnement des ESMS :** Cadre commun aux établissements et services soumis à autorisation ; EHPAD (objectifs et actions, personnel, équipements spécifiques, prévention des risques) ; IME (objectifs et actions par type d'établissements, personnel présent) ; Établissements et services d'aide par le travail (objectifs propres aux ESAT, personnel et équipements, réglementation spécifique)

**Les relations entre les établissements et les bénéficiaires :** Cadre commun aux établissements et services soumis à autorisation (droits fondamentaux, protection des libertés) ; EHPAD ; Instituts médico-éducatifs ; Établissements et services d'aide par le travail

NUS113326\_P1\_A4\_03-22



## BON DE COMMANDE

À retourner avec votre règlement à ASH PUBLICATIONS - Service VPC - 23 rue Dupont-des-Loges - 57000 Metz - Tél. 01 40 05 23 15

VPCAP00056

### Veillez m'adresser l'(les)exemplaire(s) suivant(s) des numéros juridiques ASH

(Cochez le(s) numéro(s) choisi(s) et indiquez le nombre d'exemplaires).

<input type="checkbox"/> Les ESMS privés à but non lucratif (02/2022)	18,50 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13326
<input type="checkbox"/> Insertion - Précarités (12/2021)	18,50 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13425
<input type="checkbox"/> Les infractions sexuelles (07/2021)	18,50 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13418
<input type="checkbox"/> L'aidance (04/2021)	18,50 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13349
<input type="checkbox"/> Refus de soins (01/2021)	18,50 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13432
<input type="checkbox"/> La médiation animale (09/2020)	18,50 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13388
<input type="checkbox"/> Le droit d'asile (Édition 2020) (07/2020)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13371
<input type="checkbox"/> La protection des majeurs vulnérables (Édition 2020) (01/2020)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13364
<input type="checkbox"/> La protection de l'enfant (06/2019)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13357
<input type="checkbox"/> Maltraitements (04/2019)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13333
<input type="checkbox"/> Le particulier employeur (12/2018)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13159
<input type="checkbox"/> La contentieux, droits et limites (09/2018)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13142
<input type="checkbox"/> Le soutien aux proches aidants (07/2018)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13135
<input type="checkbox"/> Le traitement du surendettement des particuliers (03/2018)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13128
<input type="checkbox"/> Le partage d'informations dans le champ social et médico-social (12/2017)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13104
<input type="checkbox"/> La vie affective et sexuelle en ESSMS (09/2017)	17,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH13103
<input type="checkbox"/> Les droits des personnes démunies (06/2016)	17,35 € x <input type="text"/> ex.	2ASH35069
<input type="checkbox"/> La scolarisation et la formation des élèves et des étudiants en situation de handicap (2 <sup>e</sup> édition) (12/2015)	16,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH35067
<input type="checkbox"/> Violences conjugales et familiales (09/2015)	16,70 € x <input type="text"/> ex.	2ASH35066

Retrouvez les autres grands thèmes des politiques sociales dans les numéros juridiques disponibles sur la boutique.

[www.ash.tm.fr](http://www.ash.tm.fr)

M.  Mme

Nom .....

Prénom .....

Établissement .....

Fonction .....

Adresse:  Personnelle  Professionnelle

.....

.....

Code postal

Ville .....

Tél.

E-mail .....

Je joins mon règlement, soit un total de ..... € TTC + 0,01 € de frais d'envoi par exemplaire commandé et par chèque à l'ordre de ASH PUBLICATIONS ; je recevrai une facture acquittée.

\* TVA : 5,5 % incluse. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.